fntv
fédération nationale
des transports de voyageurs

Atlas des indices et modalités de révision des contrats publics

Mise à jour 2026

17 novembre 2026

Afin d’avoir une vision nationale des modalités de révisions des contrats publics, la FNTV réalise et met à jour depuis 2022 un atlas cartographique des indices et modalités de révision des contrats. Etabli à partir des informations apportées par les délégués régionaux de la FNTV, il permet d’identifier les bonnes pratiques mises en place.

L’atlas 2026 permet de distinguer :
- Le transport scolaire
- Le transport régulier conventionné

Pour chacune de ces typologies de service, les cartes suivantes ont été réalisées :
- Le type de conventionnement
- La durée des contrats
- La fréquence de révision des contrats
- La révision des marchés en fonction d’indices à date ou de moyenne arithmétique des indices
- L’âge maximum des véhicules sans et avec rétrofit
- La part du critère prix dans la pondération des critères d’attribution des appels d’offres
- La valorisation du critère technique dans la notation des appels d’offres
- Indices salaires et énergies utilisés

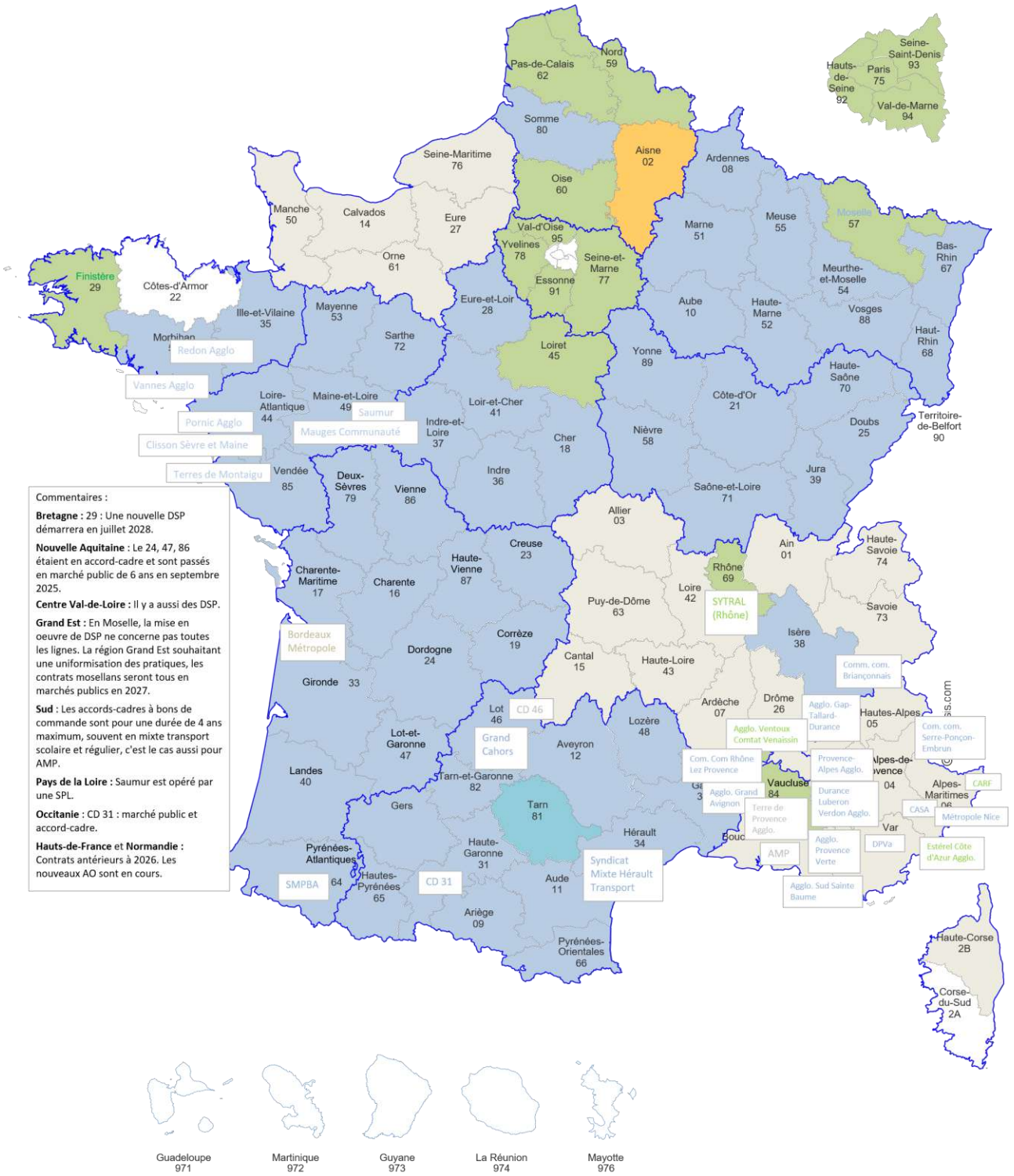
Les aplats de couleur représentent les solutions déployées par les AOM régionales, les étiquettes les solutions déployées par les AOM intercommunales. L’activité du SYTRAL couvrant tout le Rhône, il est représenté aussi en aplat de couleur. L’activité d’IDFM couvrant toute l’Ile-de-France, elle est représentée uniquement en aplat de couleur. Un encadré de commentaires placé sur le côté détaille certaines spécificités.
Les polices de caractère colorées pour les noms de département indiquent les données pour les contrats futurs.

Les indices et modalités contractuelles peuvent être divers au sein d’un même département, ainsi ces cartes représentent la situation qui y est dominante.

fntv
fédération nationale
des transports de voyageurs

Le transport scolaire

Transport scolaire
Le type de conventionnement pour les AOM régionales



Commentaires :

Bretagne : 29 : Une nouvelle DSP démarrera en juillet 2028.

Nouvelle Aquitaine : Le 24, 47, 86 étaient en accord-cadre et sont passés en marché public de 6 ans en septembre 2025.

Centre Val-de-Loire : Il y a aussi des DSP.

Grand Est : En Moselle, la mise en oeuvre de DSP ne concerne pas toutes les lignes. La région Grand Est souhaitant une uniformisation des pratiques, les contrats mosellans seront tous en marchés publics en 2027.

Sud : Les accords-cadres à bons de commande sont pour une durée de 4 ans maximum, souvent en mixte transport scolaire et régulier, c'est le cas aussi pour AMP.

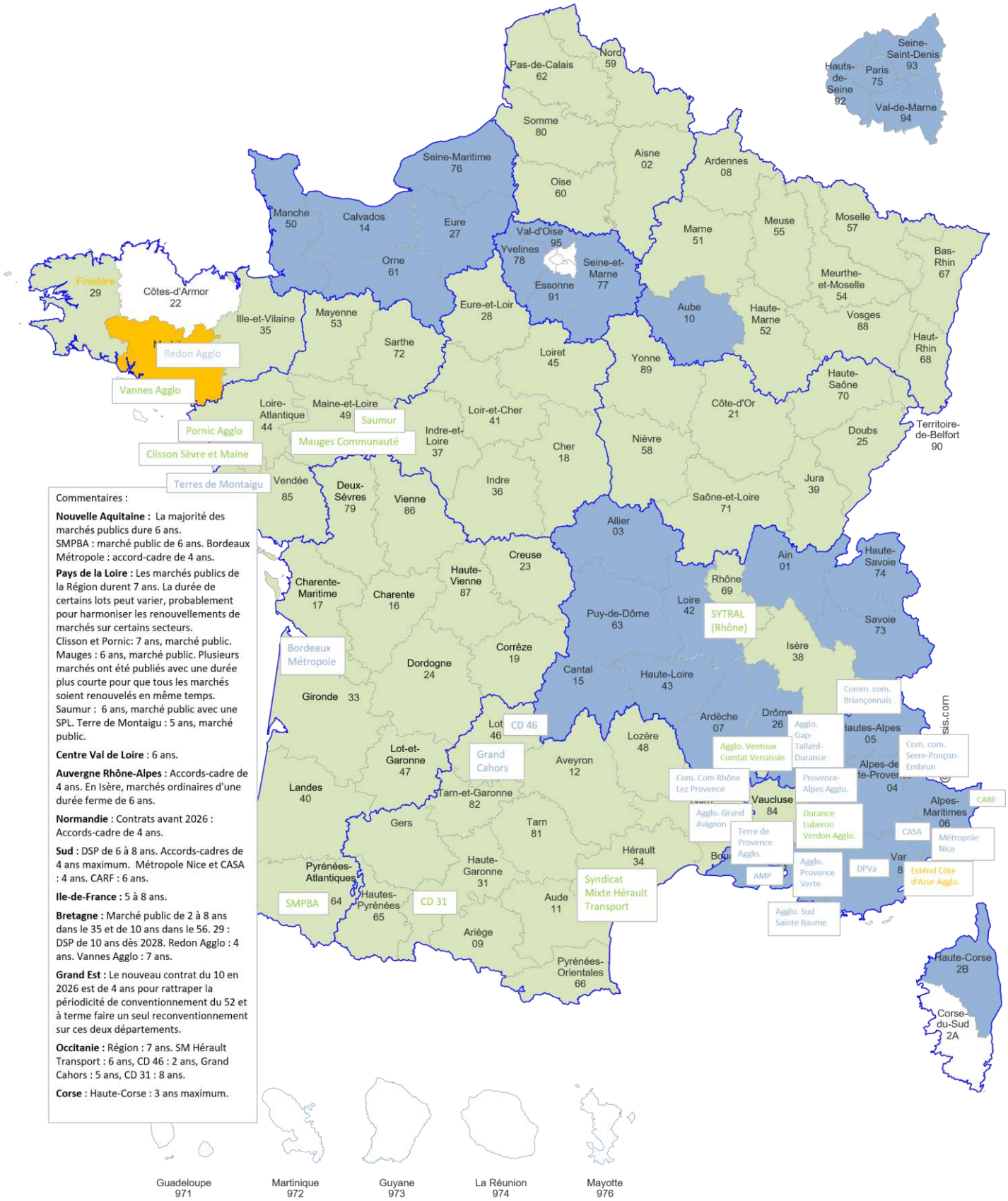
Pays de la Loire : Saumur est opéré par une SPL.

Occitanie : CD 31 : marché public et accord-cadre.

Hauts-de-France et **Normandie :** Contrats antérieurs à 2026. Les nouveaux AO sont en cours.

Contrats en cours 2026	Nouveaux contrats
Marché public	Police
DSP (Délégation de Service Public)	Police
Accord-cadre	Police
COSP (Contrat d'Objectifs de Service Public)	Police
Régie	Police
SPL (Société Publique Locale)	Police
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale

Transport scolaire
La durée des contrats pour les AOM régionales



Commentaires :

Nouvelle Aquitaine : La majorité des marchés publics dure 6 ans.
SMPBA : marché public de 6 ans. Bordeaux Métropole : accord-cadre de 4 ans.

Pays de la Loire : Les marchés publics de la Région durent 7 ans. La durée de certains lots peut varier, probablement pour harmoniser les renouvellements de marchés sur certains secteurs.
Clisson et Pornic: 7 ans, marché public. Mauges : 6 ans, marché public. Plusieurs marchés ont été publiés avec une durée plus courte pour que tous les marchés soient renouvelés en même temps. Saumur : 6 ans, marché public avec une SPL. Terre de Montaigu : 5 ans, marché public.

Centre Val de Loire : 6 ans.

Auvergne Rhône-Alpes : Accords-cadre de 4 ans. En Isère, marchés ordinaires d'une durée ferme de 6 ans.

Normandie : Contrats avant 2026 : Accords-cadre de 4 ans.

Sud : DSP de 6 à 8 ans. Accords-cadres de 4 ans maximum. Métropole Nice et CASA : 4 ans. CARF : 6 ans.

Ile-de-France : 5 à 8 ans.

Bretagne : Marché public de 2 à 8 ans dans le 35 et de 10 ans dans le 56. 29 : DSP de 10 ans dès 2028. Redon Agglo : 4 ans. Vannes Agglo : 7 ans.

Grand Est : Le nouveau contrat du 10 en 2026 est de 4 ans pour rattraper la périodicité de conventionnement du 52 et à terme faire un seul reconventionnement sur ces deux départements.

Occitanie : Région : 7 ans. SM Hérault Transport : 6 ans, CD 46 : 2 ans, Grand Cahors : 5 ans, CD 31 : 8 ans.

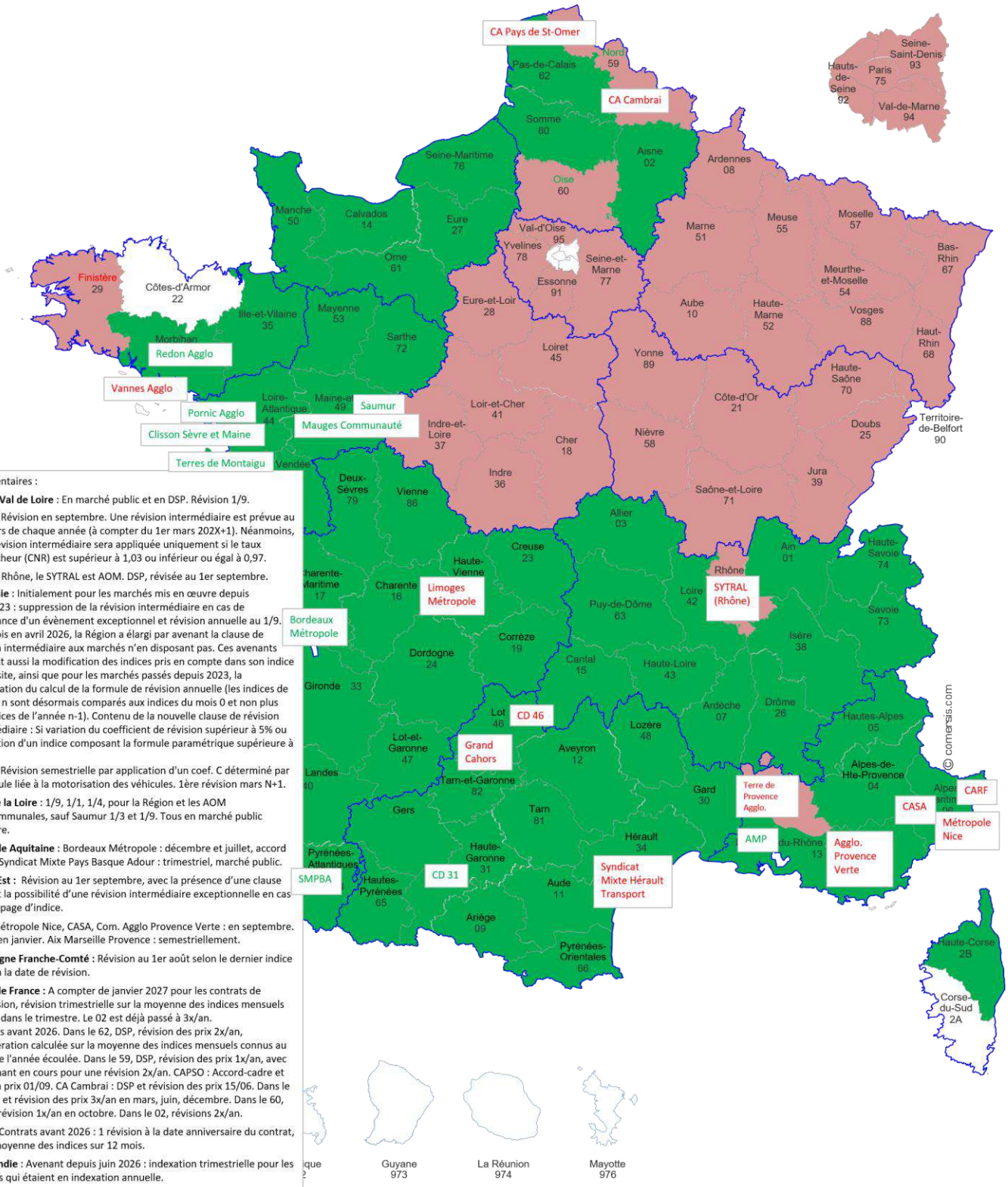
Corse : Haute-Corse : 3 ans maximum.

Contrats en cours 2026

Nouveaux contrats

	Jusque 5 ans	Police
	Entre 6 et 8 ans	Police
	9 ans et plus	Police
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale	

Transport scolaire
La fréquence de révision des contrats par les AOM régionales



Commentaires :

Centre Val de Loire : En marché public et en DSP. Révision 1/9.

AURA : Révision en septembre. Une révision intermédiaire est prévue au 1er mars de chaque année (à compter du 1er mars 202X+1). Néanmoins, cette révision intermédiaire sera appliquée uniquement si le taux déclencheur (CNR) est supérieur à 1,03 ou inférieur ou égal à 0,97.

Dans le Rhône, le SYTRAL est AOM. DSP, révisée au 1er septembre.

Occitanie : Initialement pour les marchés mis en œuvre depuis sept.2023 : suppression de la révision intermédiaire en cas de survenance d'un évènement exceptionnel et révision annuelle au 1/9. Toutefois en avril 2026, la Région a élargi par avenant la clause de révision intermédiaire aux marchés n'en disposant pas. Ces avenants acteront aussi la modification des indices pris en compte dans son indice composite, ainsi que pour les marchés passés depuis 2023, la modification du calcul de la formule de révision annuelle (les indices de l'année n sont désormais comparés aux indices du mois 0 et non plus aux indices de l'année n-1). Contenu de la nouvelle clause de révision intermédiaire : Si variation du coefficient de révision supérieur à 5% ou si variation d'un indice composant la formule paramétrique supérieure à 30%.
CD 31 : Révision semestrielle par application d'un coef. C déterminé par la formule liée à la motorisation des véhicules. 1ère révision mars N+1.

Pays de la Loire : 1/9, 1/1, 1/4, pour la Région et les AOM intercommunales, sauf Saumur 1/3 et 1/9. Tous en marché public ordinaire.

Nouvelle Aquitaine : Bordeaux Métropole : décembre et juillet, accord cadre. Syndicat Mixte Pays Basque Adour : trimestriel, marché public.

Grand Est : Révision au 1er septembre, avec la présence d'une clause ouvrant la possibilité d'une révision intermédiaire exceptionnelle en cas de dérapage d'indice.

Sud : Métropole Nice, CASA, Com. Agglo Provence Verte : en septembre. CARF : en janvier. Aix Marseille Provence : semestriellement.

Bourgogne Franche-Comté : Révision au 1er août selon le dernier indice connu à la date de révision.

Hauts de France : A compter de janvier 2027 pour les contrats de concession, révision trimestrielle sur la moyenne des indices mensuels connus dans le trimestre. Le 02 est déjà passé à 3x/an.
Contrats avant 2026. Dans le 62, DSP, révision des prix 2x/an, rémunération calculée sur la moyenne des indices mensuels connus au cours de l'année écoulée. Dans le 59, DSP, révision des prix 1x/an, avec un avenant en cours pour une révision 2x/an. CAPSO : Accord-cadre et révision prix 01/09. CA Cambrai : DSP et révision des prix 15/06. Dans le 80, DSP et révision des prix 3x/an en mars, juin, décembre. Dans le 60, DSP et révision 1x/an en octobre. Dans le 02, révisions 2x/an.

IDFM : Contrats avant 2026 : 1 révision à la date anniversaire du contrat, sur la moyenne des indices sur 12 mois.

Normandie : Avenant depuis juin 2026 : indexation trimestrielle pour les contrats qui étaient en indexation annuelle.

Bretagne : Dans le 35 et à Redon Agglo, 01/09, 01/01 et 01/04. Dans le 56, révision le 01/01 et le 01/09. Vannes Agglo, révision le 01/01.

Corse : Haute-Corse : révision mensuelle.

Contrats en cours 2026

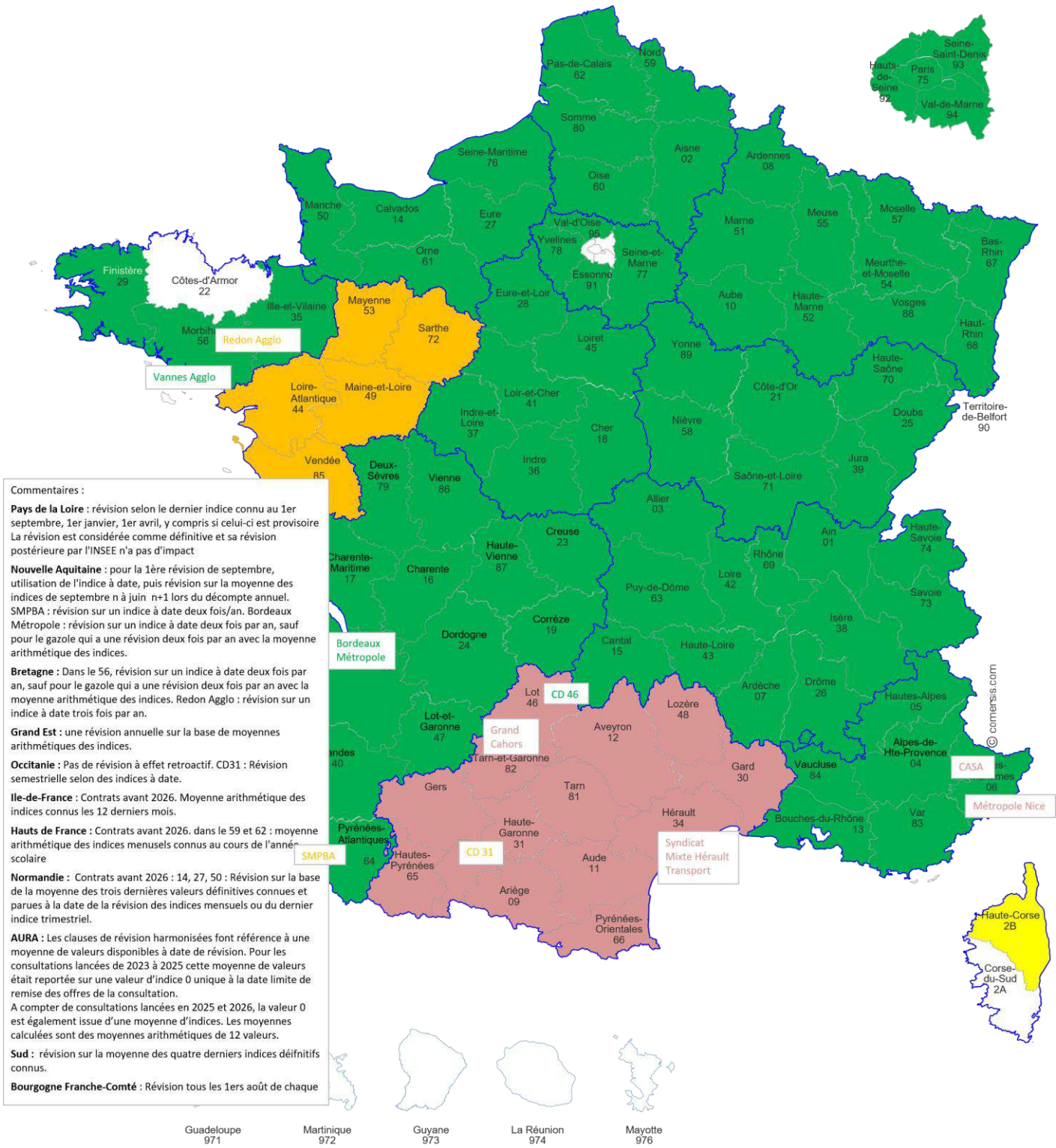
	Une révision annuelle
	Au moins 2 révisions annuelles
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale

Nouveaux contrats

Police
Police

Transport scolaire

La révision des marchés en fonction d'indices à date ou de moyennes arithmétiques des indices pour les AOM régionales



Commentaires :

Pays de la Loire : révision selon le dernier indice connu au 1er septembre, 1er janvier, 1er avril, y compris si celui-ci est provisoire La révision est considérée comme définitive et sa révision postérieure par l'INSEE n'a pas d'impact

Nouvelle Aquitaine : pour la 1ère révision de septembre, utilisation de l'indice à date, puis révision sur la moyenne des indices de septembre n à juin n+1 lors du décompte annuel. SMPBA : révision sur un indice à date deux fois/an. Bordeaux Métropole : révision sur un indice à date deux fois par an, sauf pour le gazole qui a une révision deux fois par an avec la moyenne arithmétique des indices.

Bretagne : Dans le 56, révision sur un indice à date deux fois par an, sauf pour le gazole qui a une révision deux fois par an avec la moyenne arithmétique des indices. Redon Agglo : révision sur un indice à date trois fois par an.

Grand Est : une révision annuelle sur la base de moyennes arithmétiques des indices.

Occitanie : Pas de révision à effet retroactif. CD31 : Révision semestrielle selon des indices à date.

Ile-de-France : Contrats avant 2026. Moyenne arithmétique des indices connus les 12 derniers mois.

Hauts de France : Contrats avant 2026. dans le 59 et 62 : moyenne arithmétique des indices menusels connus au cours de l'année scolaire

Normandie : Contrats avant 2026 : 14, 27, 50 : Révision sur la base de la moyenne des trois dernières valeurs définitives connues et parues à la date de la révision des indices mensuels ou du dernier indice trimestriel.

AURA : Les clauses de révision harmonisées font référence à une moyenne de valeurs disponibles à date de révision. Pour les consultations lancées de 2023 à 2025 cette moyenne de valeurs était reportée sur une valeur d'indice 0 unique à la date limite de remise des offres de la consultation.
A compter de consultations lancées en 2025 et 2026, la valeur 0 est également issue d'une moyenne d'indices. Les moyennes calculées sont des moyennes arithmétiques de 12 valeurs.

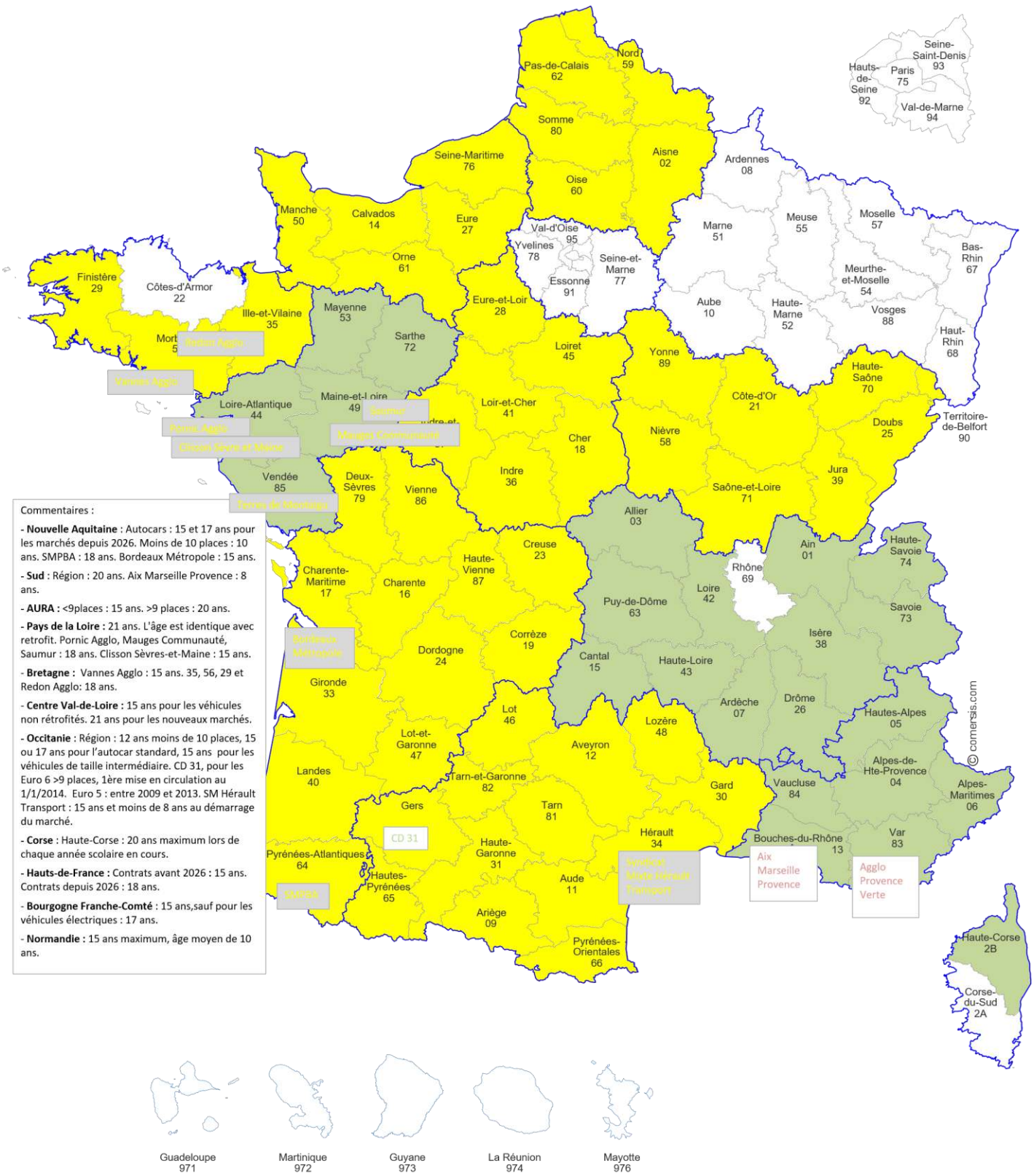
Sud : révision sur la moyenne des quatre derniers indices déifnitifs connus.

Bourgogne Franche-Comté : Révision tous les 1ers août de chaque

Contrats en cours 2026	Nouveaux contrats
Révision à partir de la moyenne arithmétique	Police
Révision à date mensuelle	Police
Révision à date 3 fois/an	Police
Révision à date annuelle	Police
AOM — Situation différente pour une AOM non régionale	

fntv
fédération nationale des transports de voyageurs

Transport scolaire
L'âge maximum des véhicules sans rétrofit



Commentaires :

- **Nouvelle Aquitaine** : Autocars : 15 et 17 ans pour les marchés depuis 2026. Moins de 10 places : 10 ans. SMPBA : 18 ans. Bordeaux Métropole : 15 ans.
- **Sud** : Région : 20 ans. Aix Marseille Provence : 8 ans.
- **AURA** : <9places : 15 ans. >9 places : 20 ans.
- **Pays de la Loire** : 21 ans. L'âge est identique avec retrofit. Pornic Agglo, Mauges Communauté, Saumur : 18 ans. Clisson Sèvres-et-Maine : 15 ans.
- **Bretagne** : Vannes Agglo : 15 ans. 35, 56, 29 et Redon Agglo: 18 ans.
- **Centre Val-de-Loire** : 15 ans pour les véhicules non rétrofités. 21 ans pour les nouveaux marchés.
- **Occitanie** : Région : 12 ans moins de 10 places, 15 ou 17 ans pour l'autocar standard, 15 ans pour les véhicules de taille intermédiaire. CD 31, pour les Euro 6 >9 places, 1ère mise en circulation au 1/1/2014. Euro 5 : entre 2009 et 2013. SM Hérault Transport : 15 ans et moins de 8 ans au démarrage du marché.
- **Corse** : Haute-Corse : 20 ans maximum lors de chaque année scolaire en cours.
- **Hauts-de-France** : Contrats avant 2026 : 15 ans. Contrats depuis 2026 : 18 ans.
- **Bourgogne Franche-Comté** : 15 ans,sauf pour les véhicules électriques : 17 ans.
- **Normandie** : 15 ans maximum, âge moyen de 10 ans.

Contrats en cours 2026

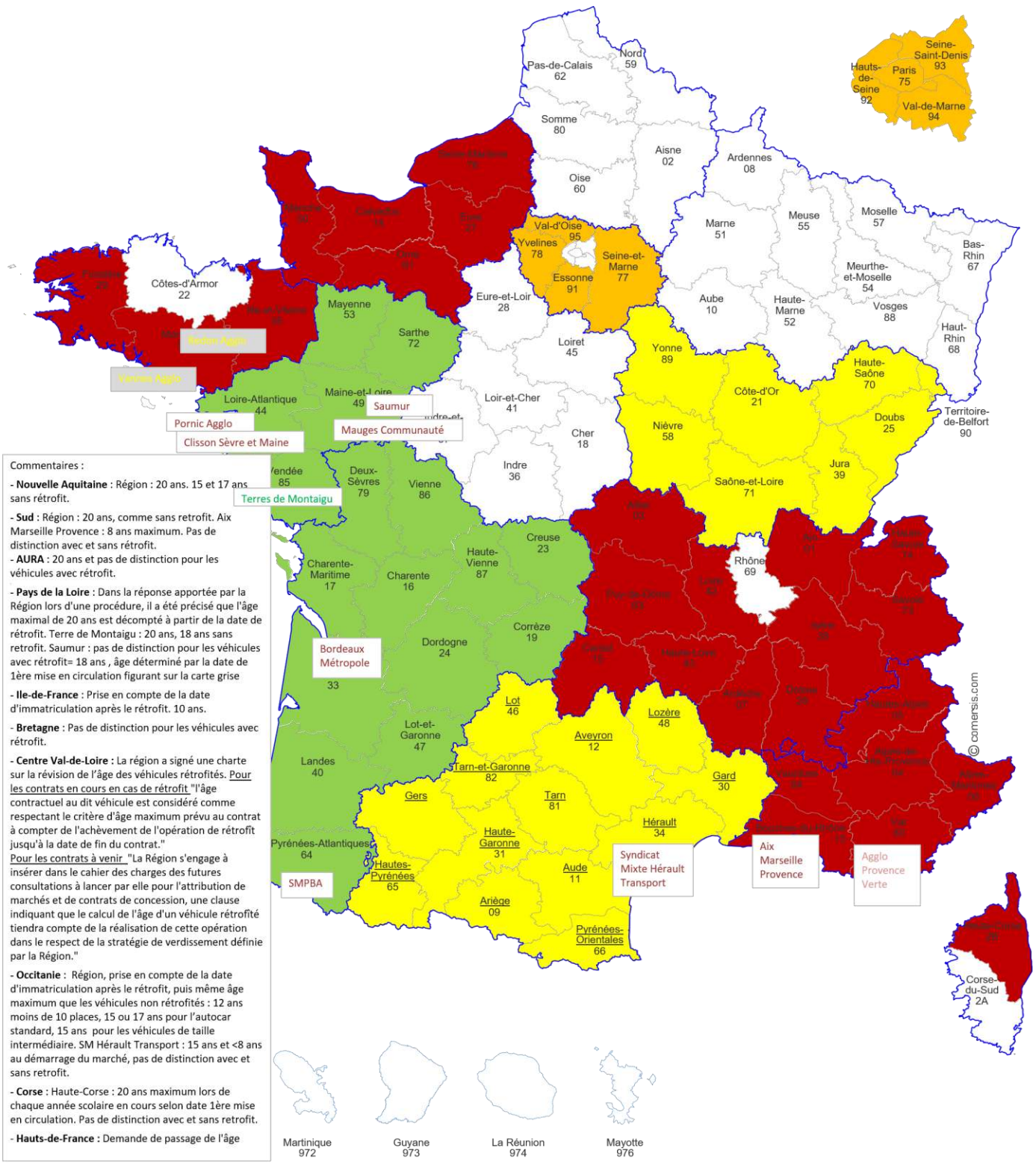
	Véhicules de moins de 10 ans
	Véhicules de 10 à 14 ans
	Véhicules de 15 à 19 ans
	Véhicules de 20 ans et plus
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale

Nouveaux contrats

Police
Police
Police
Police

fntv
fédération nationale
des transports de voyageurs

Transport scolaire
L'âge maximum des véhicules avec rétrofit



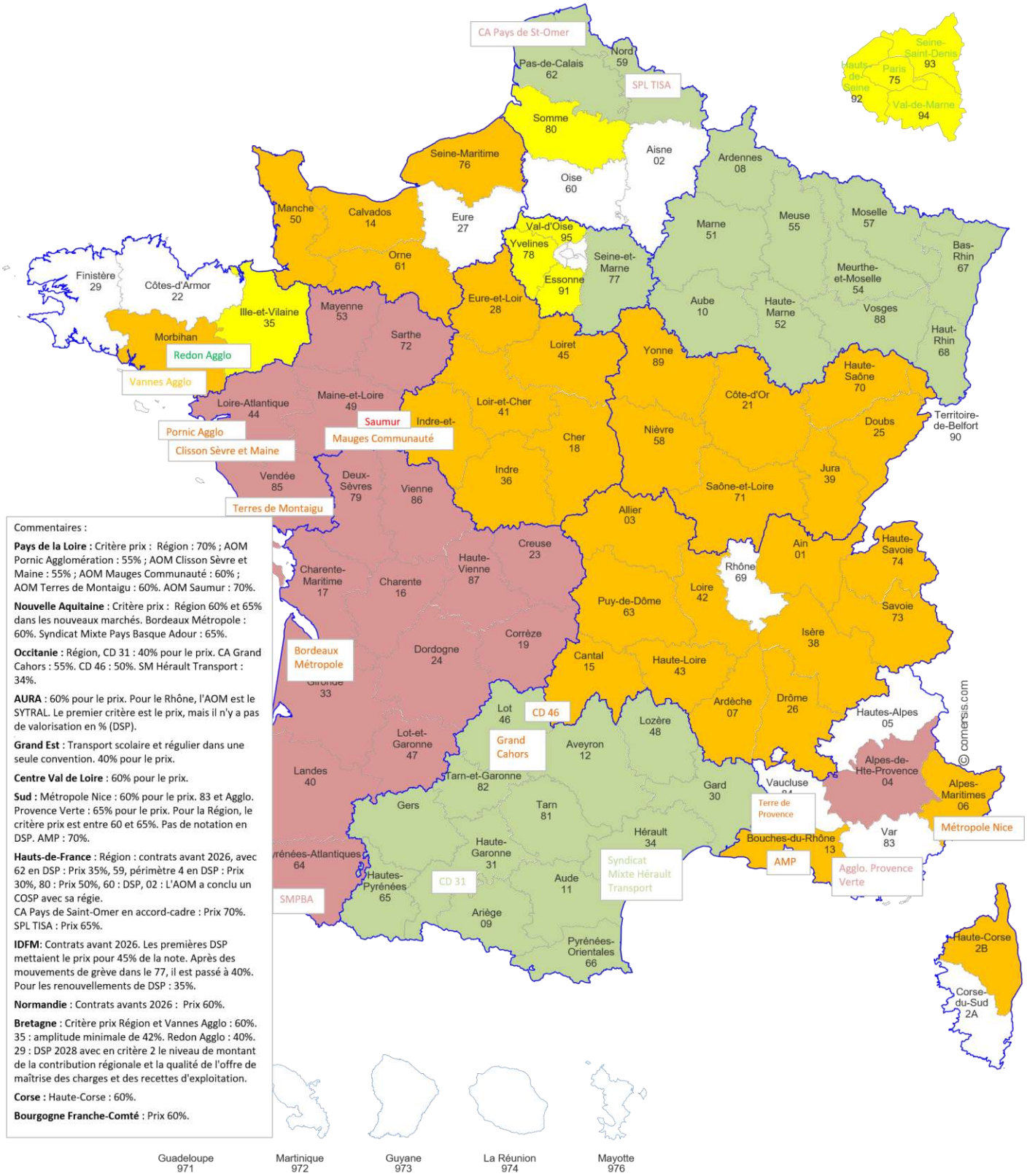
Commentaires :

- **Nouvelle Aquitaine** : Région : 20 ans. 15 et 17 ans sans rétrofit.
- **Sud** : Région : 20 ans, comme sans retrofit. Aix Marseille Provence : 8 ans maximum. Pas de distinction avec et sans rétrofit.
- **AURA** : 20 ans et pas de distinction pour les véhicules avec rétrofit.
- **Pays de la Loire** : Dans la réponse apportée par la Région lors d'une procédure, il a été précisé que l'âge maximal de 20 ans est décompté à partir de la date de rétrofit. Terre de Montaigu : 20 ans, 18 ans sans retrofit. Saumur : pas de distinction pour les véhicules avec rétrofit= 18 ans , âge déterminé par la date de 1ère mise en circulation figurant sur la carte grise
- **Ile-de-France** : Prise en compte de la date d'immatriculation après le rétrofit. 10 ans.
- **Bretagne** : Pas de distinction pour les véhicules avec rétrofit.
- **Centre Val-de-Loire** : La région a signé une charte sur la révision de l'âge des véhicules rétrofités. Pour les contrats en cours en cas de rétrofit "l'âge contractuel au dit véhicule est considéré comme respectant le critère d'âge maximum prévu au contrat à compter de l'achèvement de l'opération de rétrofit jusqu'à la date de fin du contrat."
Pour les contrats à venir "La Région s'engage à insérer dans le cahier des charges des futures consultations à lancer par elle pour l'attribution de marchés et de contrats de concession, une clause indiquant que le calcul de l'âge d'un véhicule rétrofité tiendra compte de la réalisation de cette opération dans le respect de la stratégie de verdissement définie par la Région."
- **Occitanie** : Région, prise en compte de la date d'immatriculation après le rétrofit, puis même âge maximum que les véhicules non rétrofités : 12 ans moins de 10 places, 15 ou 17 ans pour l'autocar standard, 15 ans pour les véhicules de taille intermédiaire. SM Hérault Transport : 15 ans et <8 ans au démarrage du marché, pas de distinction avec et sans retrofit.
- **Corse** : Haute-Corse : 20 ans maximum lors de chaque année scolaire en cours selon date 1ère mise en circulation. Pas de distinction avec et sans retrofit.
- **Hauts-de-France** : Demande de passage de l'âge

Contrats en cours 2026		Nouveaux contrats
	Absence de distinction entre les véhicules rétrofités ou non	Police
	Véhicules rétrofités de moins de 10 ans	Police
	Véhicules rétrofités de 10 à 14 ans	Police
	Véhicules rétrofités de 15 à 19 ans	Police
	Véhicules rétrofités de 20 ans et plus	Police
Département	Prise en compte de la date d'immatriculation après rétrofit	
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale	

Transport scolaire

La part du critère prix dans la pondération des critères d'attribution des appels d'offres pour les AOM régionales



Commentaires :

Pays de la Loire : Critère prix : Région : 70% ; AOM Pornic Agglomération : 55% ; AOM Clisson Sèvre et Maine : 55% ; AOM Mauges Communauté : 60% ; AOM Terres de Montaigu : 60%. AOM Saumur : 70%.

Nouvelle Aquitaine : Critère prix : Région 60% et 65% dans les nouveaux marchés. Bordeaux Métropole : 60%. Syndicat Mixte Pays Basque Adour : 65%.

Occitanie : Région, CD 31 : 40% pour le prix. CA Grand Cahors : 55%. CD 46 : 50%. SM Hérault Transport : 34%.

AURA : 60% pour le prix. Pour le Rhône, l'AOM est le SYTRAL. Le premier critère est le prix, mais il n'y a pas de valorisation en % (DSP).

Grand Est : Transport scolaire et régulier dans une seule convention. 40% pour le prix.

Centre Val de Loire : 60% pour le prix.

Sud : Métropole Nice : 60% pour le prix. 83 et Agglo. Provence Verte : 65% pour le prix. Pour la Région, le critère prix est entre 60 et 65%. Pas de notation en DSP. AMP : 70%.

Hauts-de-France : Région : contrats avant 2026, avec 62 en DSP : Prix 35%, 59, périmètre 4 en DSP : Prix 30%, 80 : Prix 50%, 60 : DSP, 02 : L'AOM a conclu un COSP avec sa régie.
CA Pays de Saint-Omer en accord-cadre : Prix 70%. SPL TISA : Prix 65%.

IDFM: Contrats avant 2026. Les premières DSP mettaient le prix pour 45% de la note. Après des mouvements de grève dans le 77, il est passé à 40%. Pour les renouvellements de DSP : 35%.

Normandie : Contrats avants 2026 : Prix 60%.

Bretagne : Critère prix Région et Vannes Agglo : 60%. 35 : amplitude minimale de 42%. Redon Agglo : 40%. 29 : DSP 2028 avec en critère 2 le niveau de montant de la contribution régionale et la qualité de l'offre de maîtrise des charges et des recettes d'exploitation.

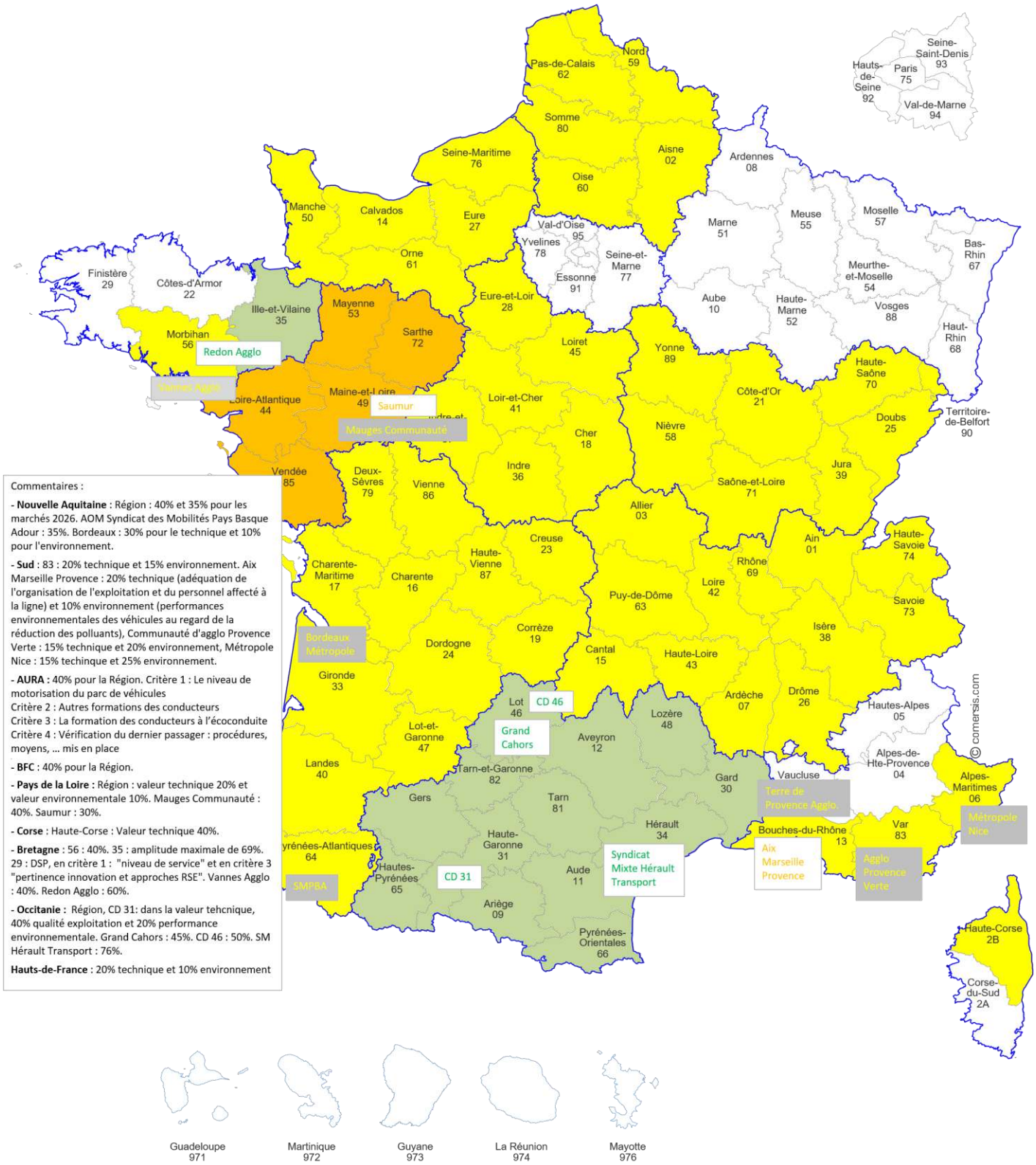
Corse : Haute-Corse : 60%.

Bourgogne Franche-Comté : Prix 60%.

Contrats en cours 2026	Nouveaux contrats
Critère prix à 40% et moins	Police
Critère prix à 50%	Police
Critère prix à 60%	Police
Critère prix à plus de 60% jusqu'à 70% inclus	Police
Critère prix à 80%	Police
AOM — Situation différente pour une AOM non régionale	

Transport scolaire

La valorisation des critères techniques et environnementaux dans la notation de la réponse aux appels d'offres pour les AOM régionales



Commentaires :

- **Nouvelle Aquitaine** : Région : 40% et 35% pour les marchés 2026. AOM Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour : 35%. Bordeaux : 30% pour le technique et 10% pour l'environnement.
- **Sud** : 83 : 20% technique et 15% environnement. Aix Marseille Provence : 20% technique (adéquation de l'organisation de l'exploitation et du personnel affecté à la ligne) et 10% environnement (performances environnementales des véhicules au regard de la réduction des polluants), Communauté d'agglo Provence Verte : 15% technique et 20% environnement, Métropole Nice : 15% techinque et 25% environnement.
- **AURA** : 40% pour la Région. Critère 1 : Le niveau de motorisation du parc de véhicules
  Critère 2 : Autres formations des conducteurs
  Critère 3 : La formation des conducteurs à l'écoconduite
  Critère 4 : Vérification du dernier passager : procédures, moyens, ... mis en place
- **BFC** : 40% pour la Région.
- **Pays de la Loire** : Région : valeur technique 20% et valeur environnementale 10%. Mauges Communauté : 40%. Saumur : 30%.
- **Corse** : Haute-Corse : Valeur technique 40%.
- **Bretagne** : 56 : 40%. 35 : amplitude maximale de 69%. 29 : DSP, en critère 1 : "niveau de service" et en critère 3 "pertinence innovation et approches RSE". Vannes Agglo : 40%. Redon Agglo : 60%.
- **Occitanie** : Région, CD 31: dans la valeur tehcnique, 40% qualité exploitation et 20% performance environnementale. Grand Cahors : 45%. CD 46 : 50%. SM Hérault Transport : 76%.

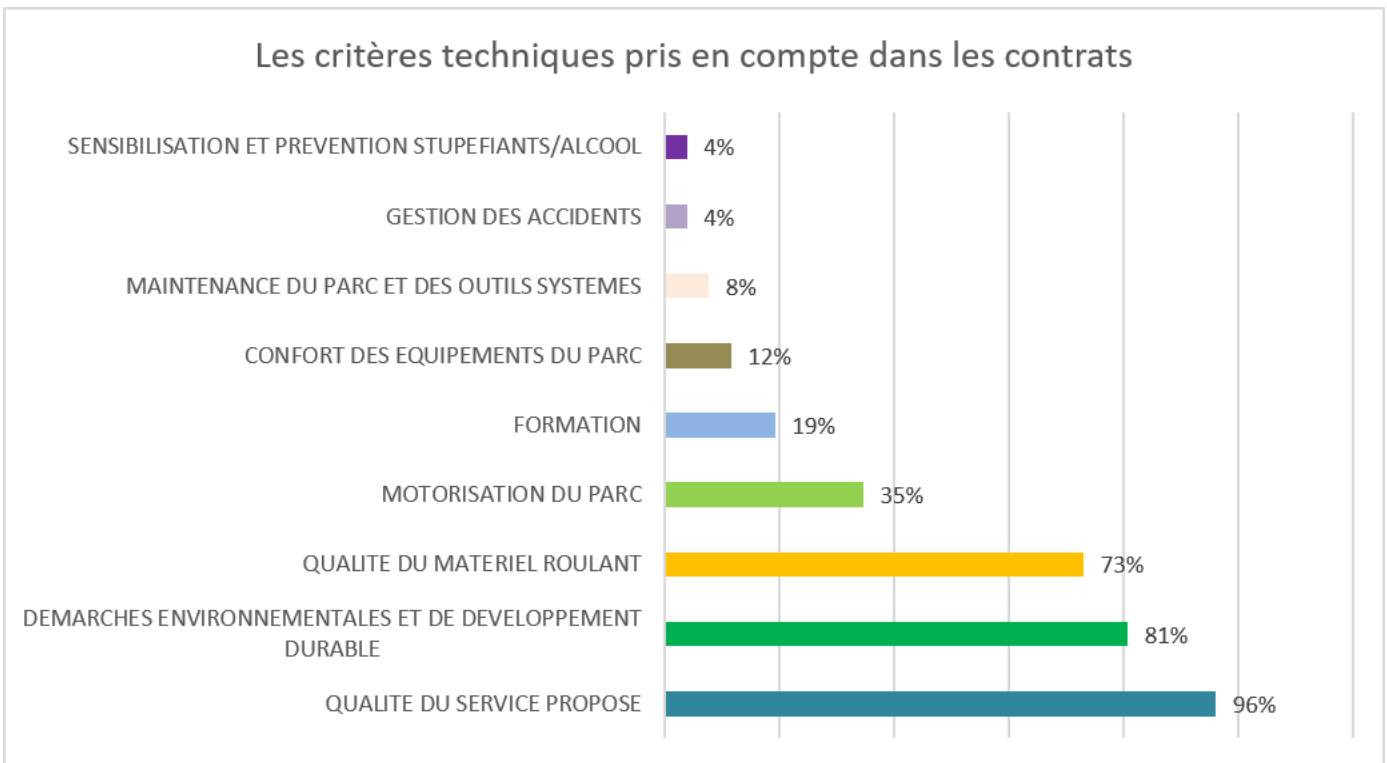
Hauts-de-France : 20% technique et 10% environnement

Contrats en cours 2026	Nouveaux contrats
Critère technique à plus de 40%	Police
Critère technique 30% à 40% inclus	Police
Critère technique 20% à 30% inclus	Police
Critère technique jusque 20% inclus	Police
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale

Transport scolaire

La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

Les catégories de critères techniques pris en compte dans les contrats (part des contrats concernés)

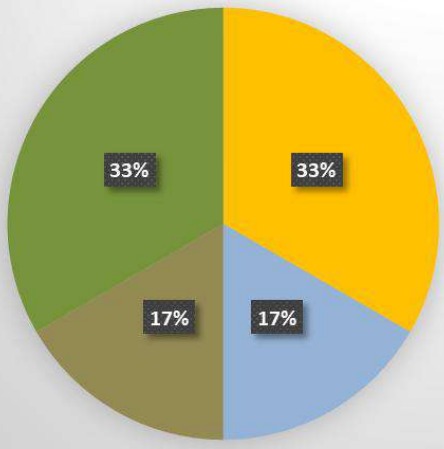


Transport scolaire

La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

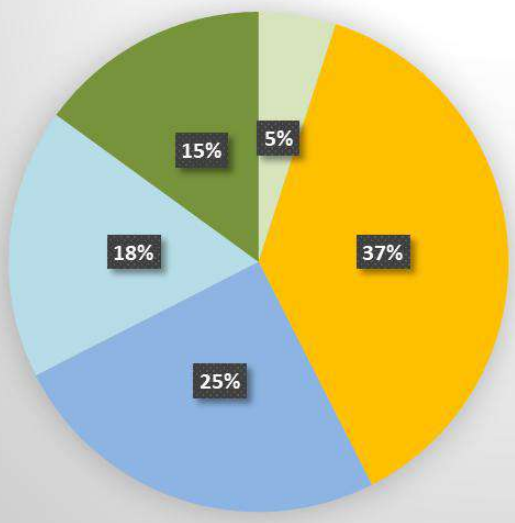
Zooms sur le détail de la note des critères techniques des AOM régionales

Région Pays de la Loire : zoom sur l'évaluation des critères techniques



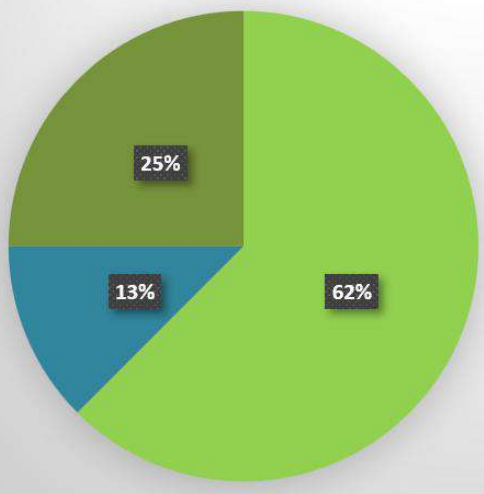
- QUALITE DU MATERIEL ROULANT : âge du véhicule
- FORMATION
- CONFORT DES EQUIPEMENTS DU PARC : équipements du véhicule
- DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : environnement

Haute-Corse : zoom sur l'évaluation des critères techniques



- MOTORISATION DU PARC : niveau motorisation du parc/qualité environnementale du parc
- QUALITE DU MATERIEL ROULANT : âge du véhicule
- FORMATION
- QUALITE DU SERVICE PROPOSE : engagement d'un délai maximum de remplacement en cas d'absence de conducteur titulaire en début de service ou de panne d'un véhicule titulaire en début de service
- DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : minimisation du taux de km à vide

Région Bourgogne Franche-Comté : zoom sur l'évaluation des critères techniques

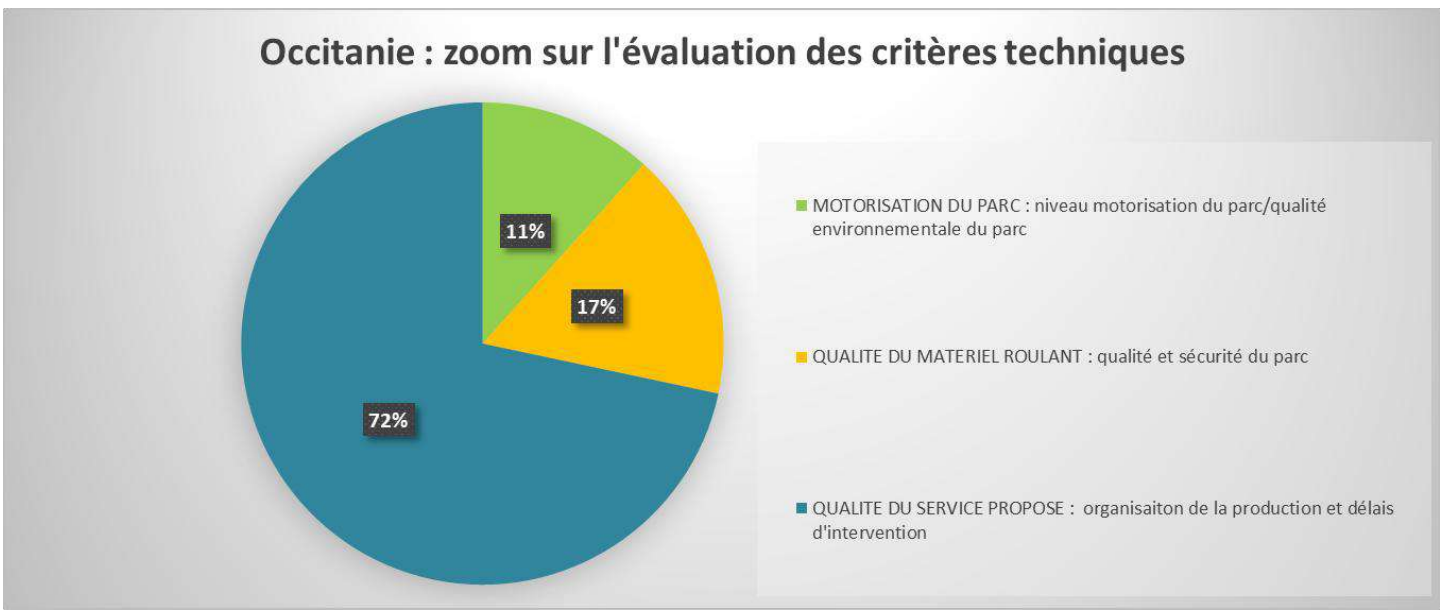


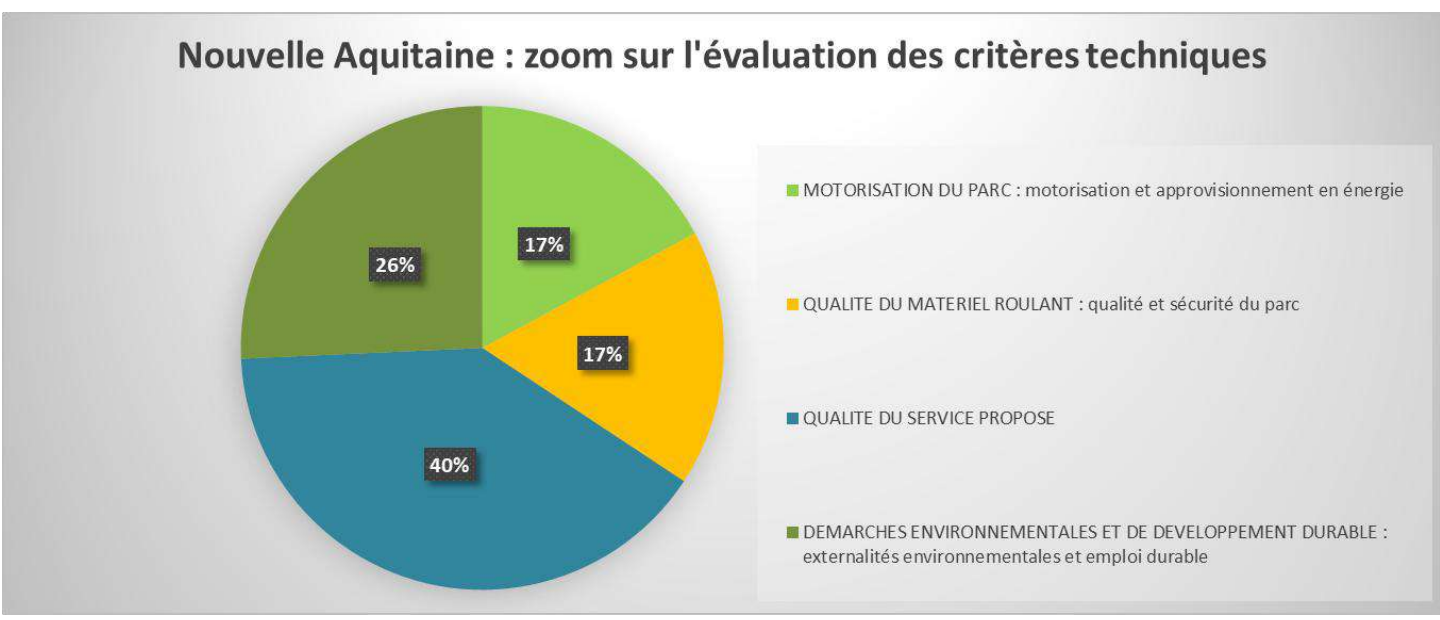
- MOTORISATION DU PARC : qualité environnementale du parc proposé
- QUALITE DU SERVICE PROPOSE : moyens de contrôle de la prise des services
- DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : kilomètres haut-le-pied

Transport scolaire

La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

Zooms sur le détail de la note des critères techniques des AOM régionales

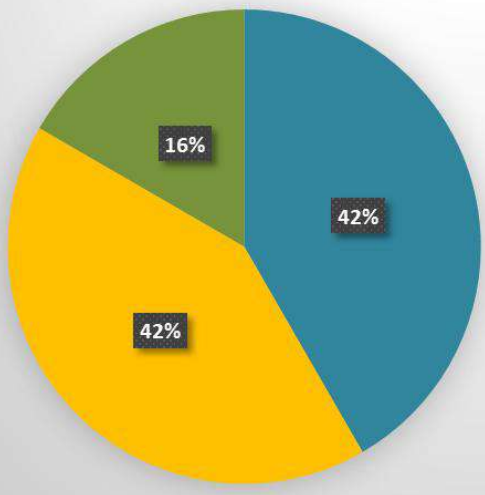




Transport scolaire
La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

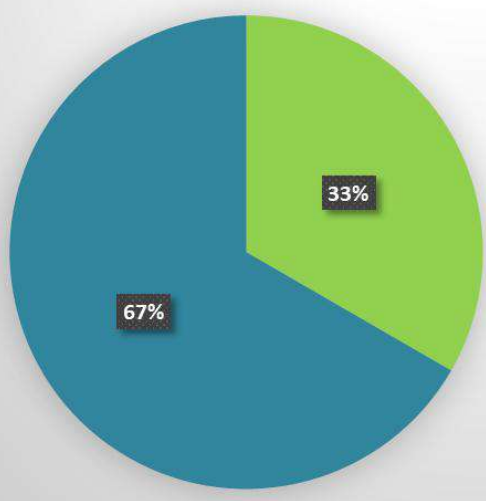
Zooms sur le détail de la note des critères techniques des AOM intercommunales

Bordeaux Métropole : zoom sur l'évaluation des critères techniques



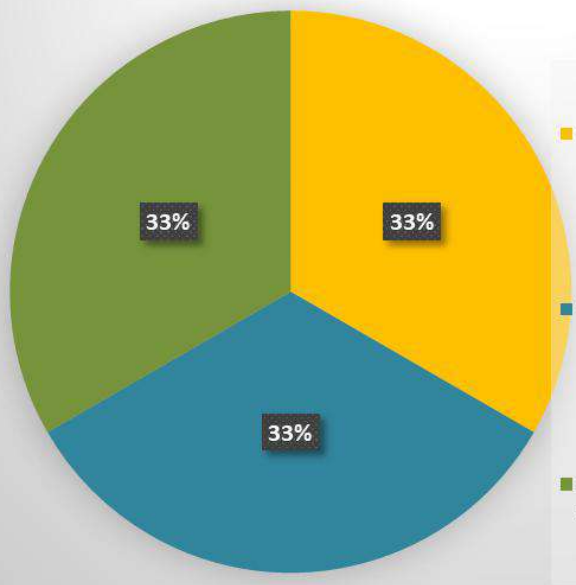
- QUALITE DU SERVICE PROPOSE : organisation mise en place, mise en œuvre des prestations
- QUALITE DU MATERIEL ROULANT : matériel roulant
- DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : écoconduite et consommation de carburant/labellisations

Aix Marseille Provence : zoom sur l'évaluation des critères techniques



- MOTORISATION DU PARC : niveau motorisation du parc/qualité environnementale du parc
- QUALITE DU SERVICE PROPOSE : procédures d'exploitation et moyens d'intervention

Saumur : zoom sur l'évaluation des critères techniques

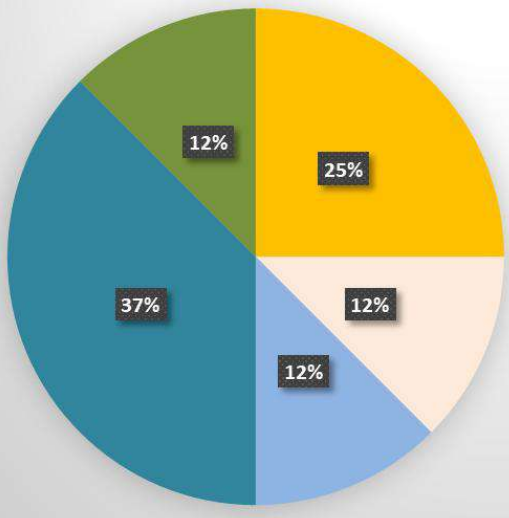


- QUALITE DU MATERIEL ROULANT : âge du véhicule
- QUALITE DU SERVICE PROPOSE : qualité des procédures d'exploitation
- DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : mesures et engagements en faveur d'actions environnementales

Transport scolaire
La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

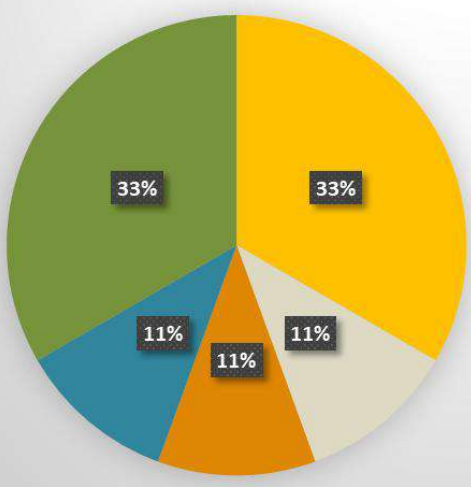
Zooms sur le détail de la note des critères techniques des AOM intercommunales

Mauges Communauté : zoom sur l'évaluation des critères techniques



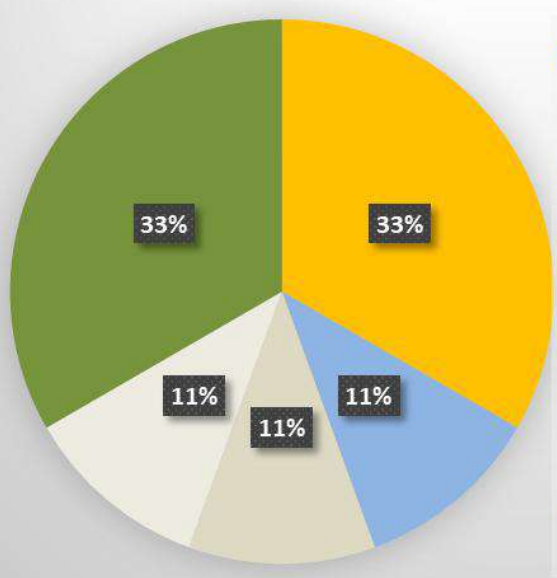
- QUALITE DU MATERIEL ROULANT : âge du véhicule
- MAINTENANCE DU PARC ET DES OUTILS SYSTEMES : procédures de maintenance des véhicules
- FORMATION
- QUALITE DU SERVICE PROPOSE : mesures pour assurer la continuité du service public
- DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : mesures et engagements en faveur d'actions environnementales

Clisson Sèvre-et-Maine : zoom sur l'évaluation des critères techniques



- QUALITE DU MATERIEL ROULANT : âge du véhicule
- CONFORT DES EQUIPEMENTS DU PARC : équipements du véhicule
- CONFORT DES EQUIPEMENTS DU PARC : réserve de capacité en places assises
- QUALITE DU SERVICE PROPOSE : qualité des procédures d'exploitation
- DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : valeur environnementale

Pornic Agglomération : zoom sur l'évaluation des critères techniques

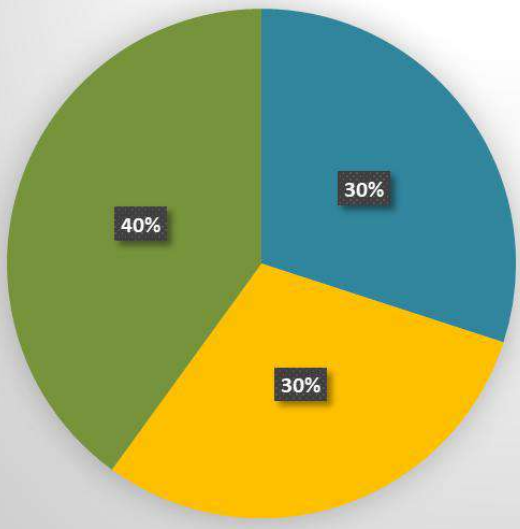


- QUALITE DU MATERIEL ROULANT : âge du véhicule
- FORMATION
- CONFORT DES EQUIPEMENTS DU PARC : équipements du véhicule
- CONFORT DES EQUIPEMENTS DU PARC : réserve de capacité en places assises
- DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Valeur environnementale

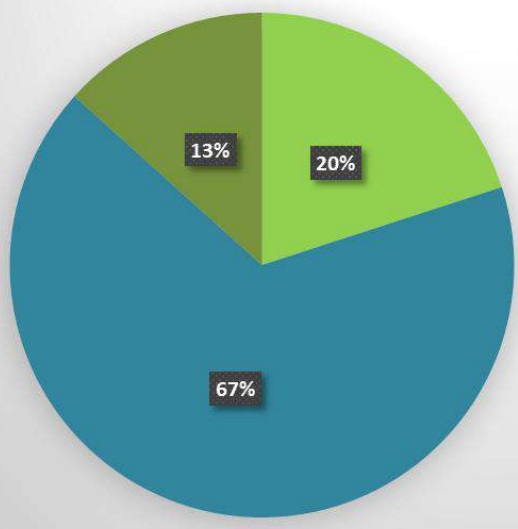
Transport scolaire
La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

Zooms sur le détail de la note des critères techniques des AOM intercommunales

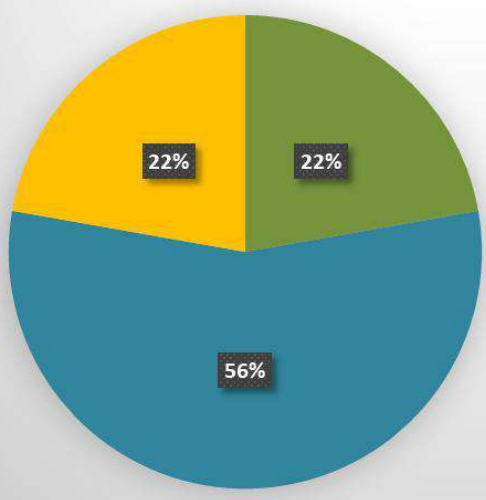
Terres de Montaigu : zoom sur l'évaluation des critères techniques



CD 31 : zoom sur l'évaluation des critères techniques

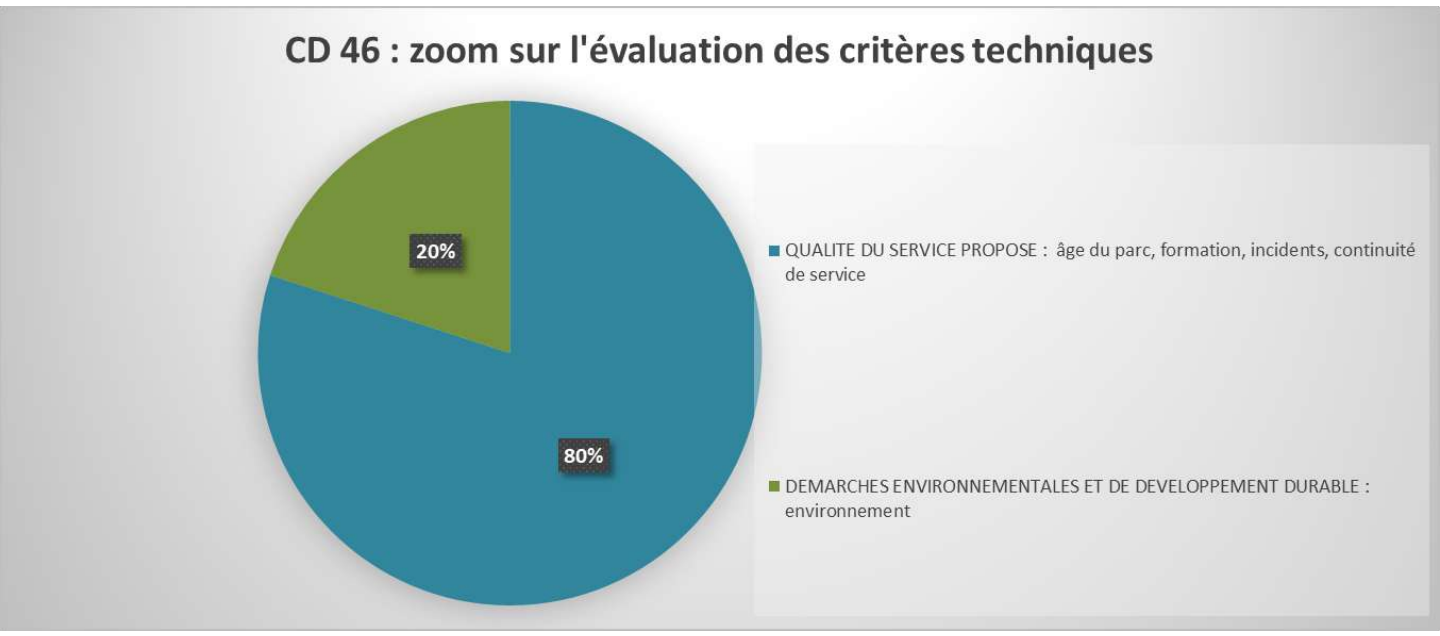


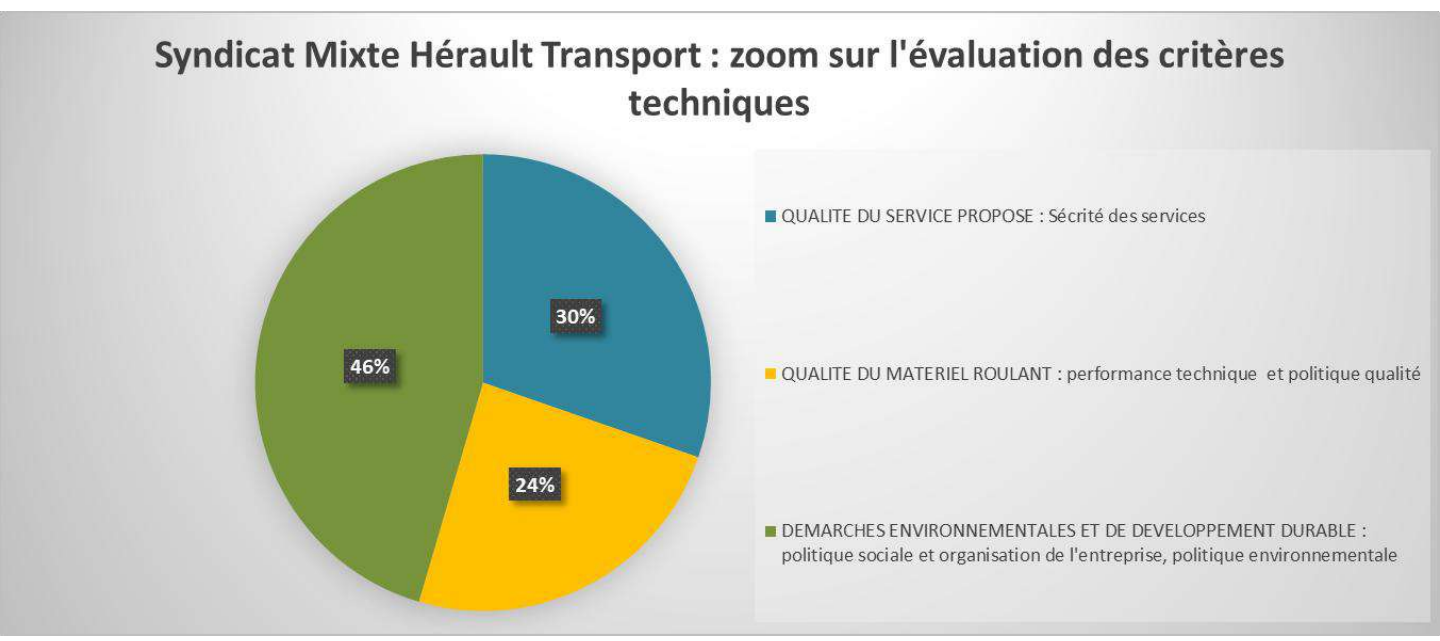
Communauté d'agglomération de Cahors : zoom sur l'évaluation des critères techniques



Transport scolaire
La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

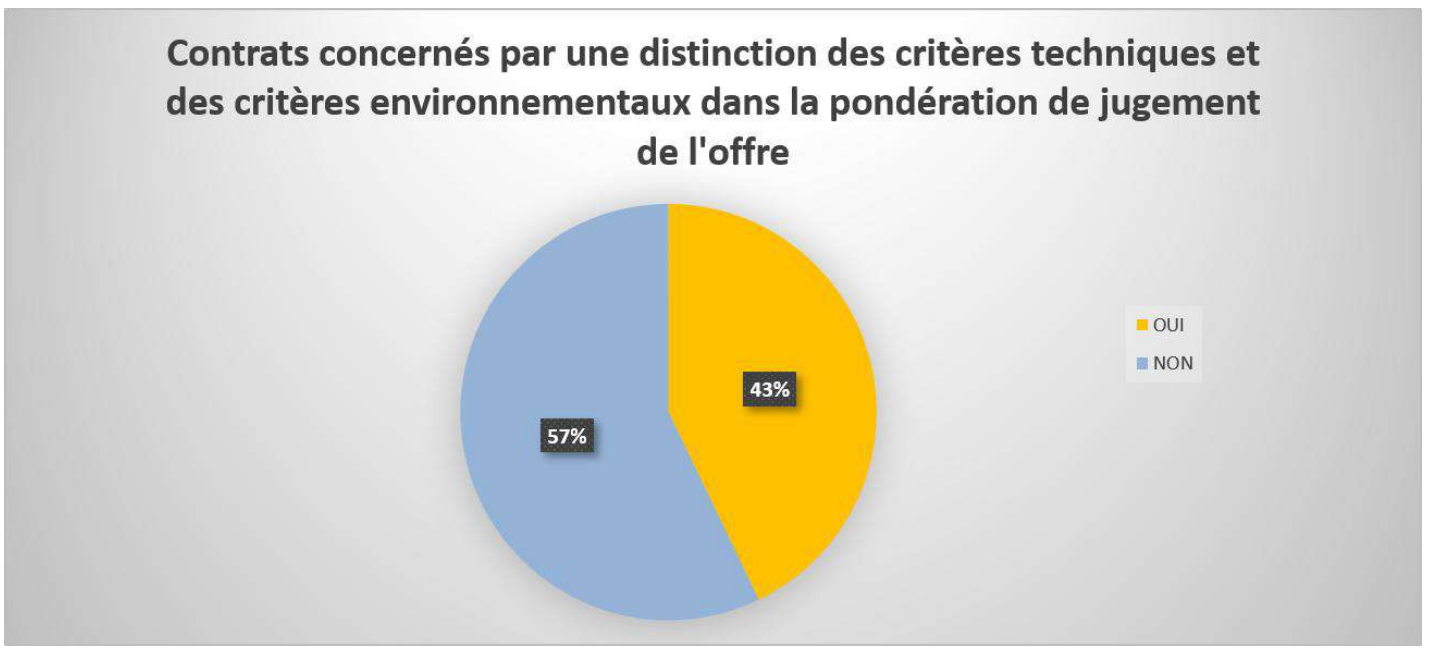
Zooms sur le détail de la note des critères techniques des AOM intercommunales



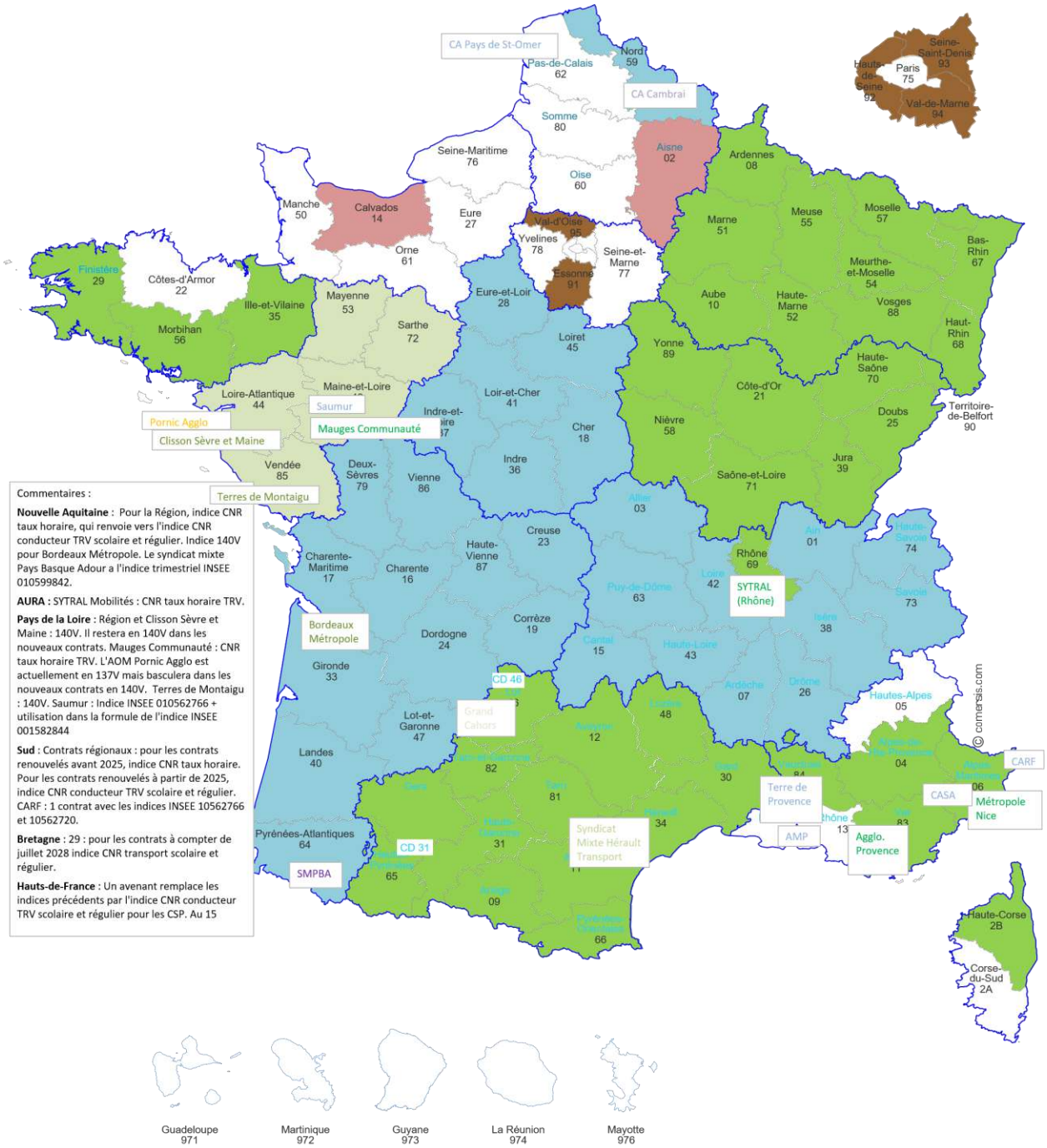


Transport scolaire
La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

Distinction des critères techniques et des critères environnementaux dans les notations des appels d'offres



Transport scolaire
Les indices utilisés dans leurs contrats par les AOM régionales pour les salaires



Commentaires :

Nouvelle Aquitaine : Pour la Région, indice CNR taux horaire, qui renvoie vers l'indice CNR conducteur TRV scolaire et régulier. Indice 140V pour Bordeaux Métropole. Le syndicat mixte Pays Basque Adour a l'indice trimestriel INSEE 010599842.

AURA : SYTRAL Mobilités : CNR taux horaire TRV.

Pays de la Loire : Région et Clisson Sèvre et Maine : 140V. Il restera en 140V dans les nouveaux contrats. Mauges Communauté : CNR taux horaire TRV. L'AOM Pornic Agglo est actuellement en 137V mais basculera dans les nouveaux contrats en 140V. Terres de Montaigu : 140V. Saumur : Indice INSEE 010562766 + utilisation dans la formule de l'indice INSEE 001582844

Sud : Contrats régionaux : pour les contrats renouvelés avant 2025, indice CNR taux horaire. Pour les contrats renouvelés à partir de 2025, indice CNR conducteur TRV scolaire et régulier. CARF : 1 contrat avec les indices INSEE 10562766 et 10562720.

Bretagne : 29 : pour les contrats à compter de juillet 2028 indice CNR transport scolaire et régulier.

Hauts-de-France : Un avenant remplace les indices précédents par l'indice CNR conducteur TRV scolaire et régulier pour les CSP. Au 15

Dans des contrats en cours en 2026	Nouveaux contrats
Indice INSEE 001565190 mensuel coût horaire travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés – Transp. Entrep. (NAF rév. 2 section H) - Base 100 déc. 2008	Police
Indice INSEE 010562766 trimestriel taux salaire horaire ouvriers – Transp. Entrep. (NAF rév. 2, niveau A38 HZ) - Base 100 T2 2017. Indice Le Moniteur SHO-HZ	Police
Indice CNR conducteur transport scolaire et régulier	Police
Indice CNR taux horaire conducteur TRV	Police
Indice 140 V	Police
Indice 137 V	Police
Indice INSEE 010599842	Police
Indice INSEE 10562720	Police
Indice INSEE 010562732	Police
Indice INSEE 010562695	Police
Indice INSEE 010562765	Police
Indice INSEE 010762008	Police
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale

Transport scolaire

Les indices utilisés dans leurs contrats par les AOM régionales pour le gazole



Commentaires :

En février 2024, l'INSEE a remplacé certains de ses indices par de nouveux. Ce sont les nouveaux indices qui sont présentés ici.

Nouvelle Aquitaine : Bordeaux Métropole et SMPBA : Indice INSEE 010764135 (ex indice INSEE 010534596).

Pays de la Loire : demande de la FNTV d'utiliser des indices CNR dans les nouveaux marchés.

Occitanie : L'indice composite prend en compte le km total du lot selon les différentes énergies composant le parc de véhicules. Pour le gazole, c'est l'indice CNR gazole professionnel TRV qui est pris en compte.

Grand Est : 10: indice CNR gazole TRV dès 09/2026.

Bretagne : 29 : CNR gazole professionnel TRV pour les contrats à compter de juillet 2028.

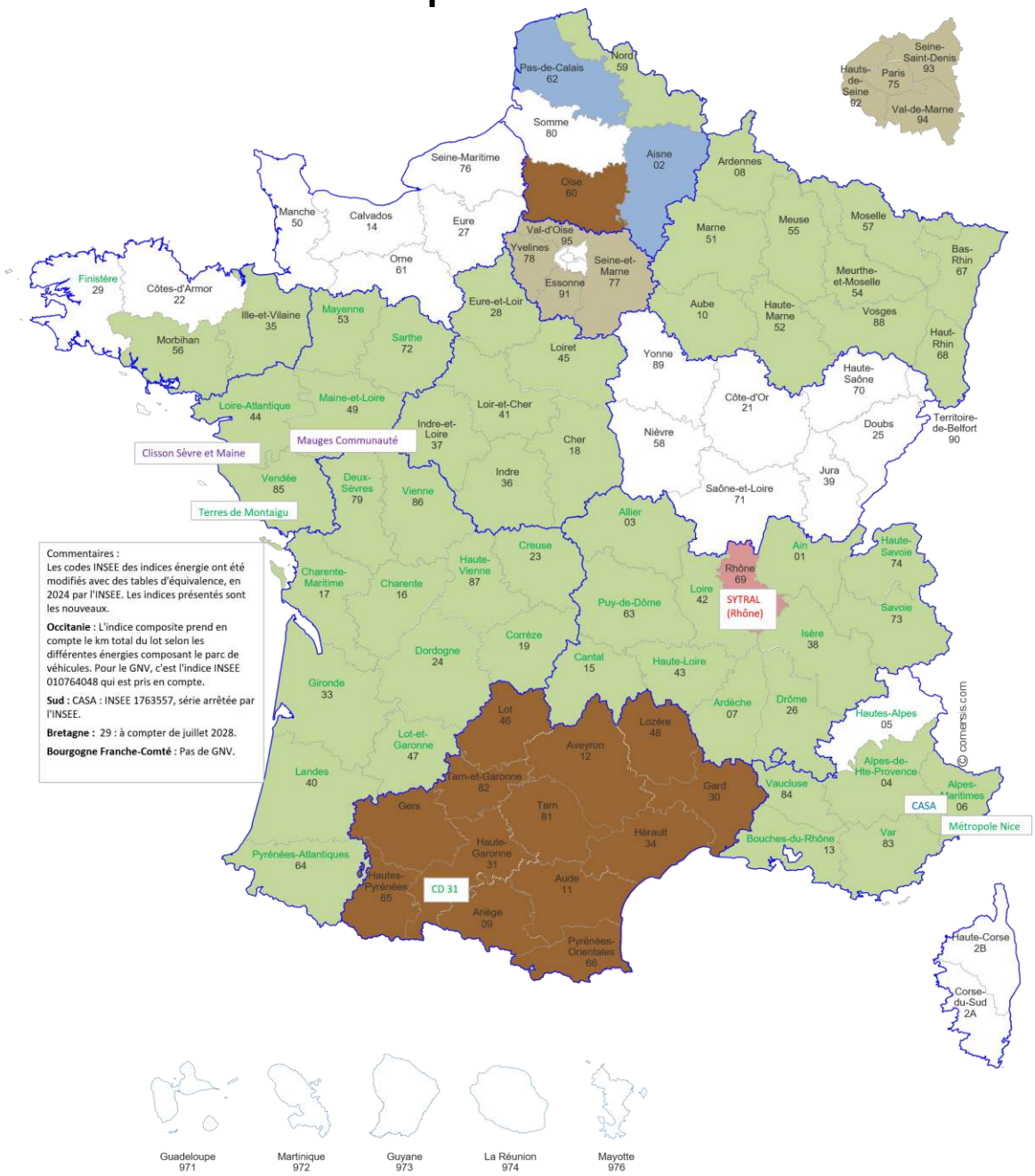
Normandie : Depuis juin 2026, avenant remplaçant l'indice INSEE par l'indice CNR.

Hauts-de-France : Des avenants sont mis en place fin 2026-2027 pour généraliser l'indice CNR conducteur TRV scolaire et régulier.

Dans des contrats en cours en 2026	Nouveaux contrats
Indices mensuels INSEE prix à la consommation -001764283 Ens.ménages – Gazole -001764105 Nom. Coicop 07.2.2.1 – Gazole - Le Moniteur Gazole 1870	Police
Indice INSEE 001765596 annuel prix à la consommation – Ens. ménages - Gazole	Police
Indice INSEE 010764135 (ex indice INSEE 010534596).	Police
Indice INSEE 010764135 (ex indice INSEE 010534596)	Police
Indice Le Moniteur Gazole 07221	Police
TRC 3200-BM (DIREM TTC)	Police
Indice CNR gazole professionnel	Police
Indice CNR gazole professionnel TRV	Police
Indice composite propre à l'AOM	Police
AOM — Situation différente pour une AOM non régionale	

Transport scolaire

Les indices utilisés dans leurs contrats par les AOM régionales pour le GNV



Commentaires :
Les codes INSEE des indices énergie ont été modifiés avec des tables d'équivalence, en 2024 par l'INSEE. Les indices présentés sont les nouveaux.

Occitanie : L'indice composite prend en compte le km total du lot selon les différentes énergies composant le parc de véhicules. Pour le GNV, c'est l'indice INSEE 010764048 qui est pris en compte.

Sud : CASA : INSEE 1763557, série arrêtée par l'INSEE.

Bretagne : 29 : à compter de juillet 2028.

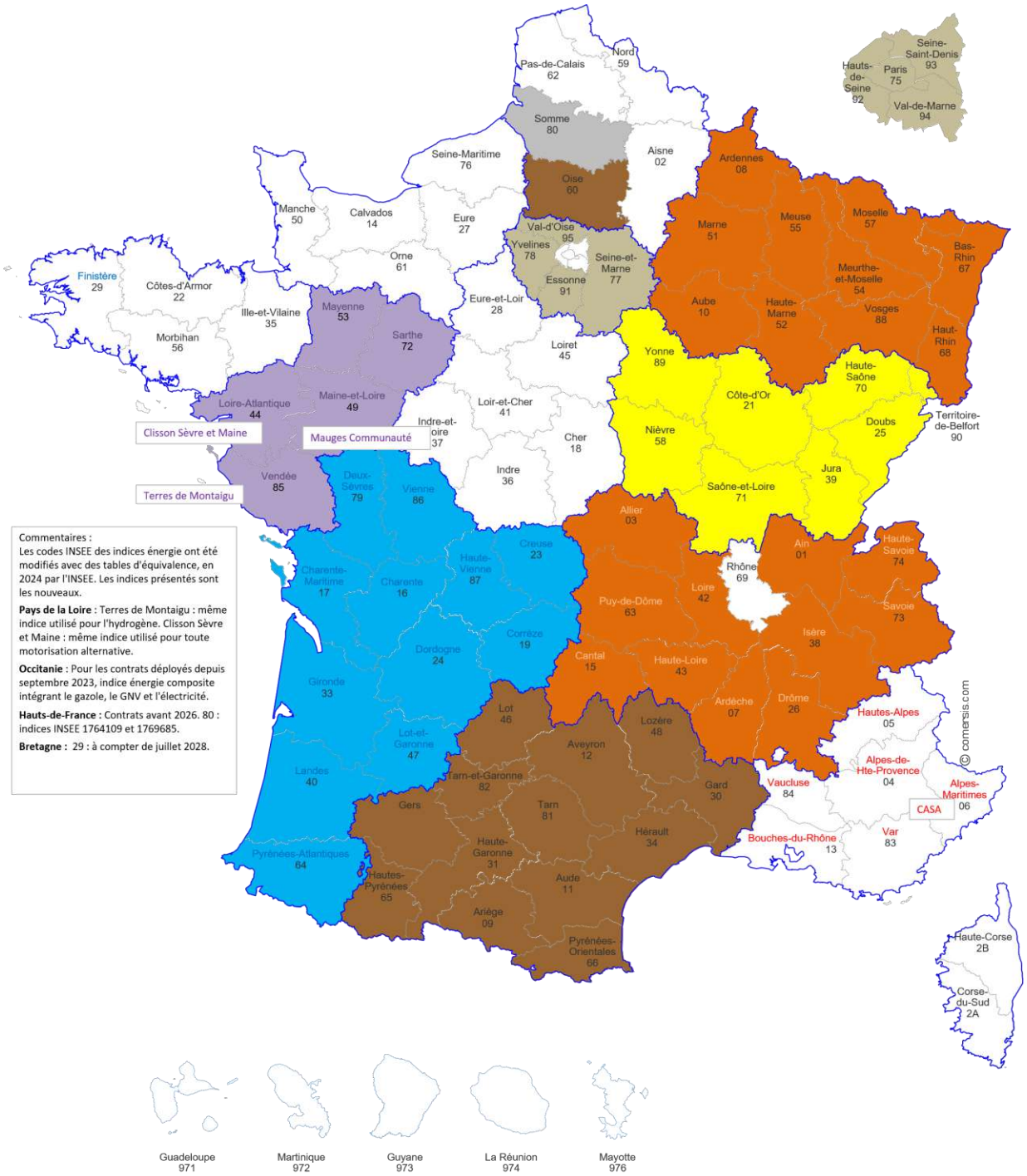
Bourgogne Franche-Comté : Pas de GNV.

Dans des contrats en cours en 2026	Nouveaux contrats
Indice INSEE 010764296, ex indice 010534775 prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.23 – Commerce du gaz par conduites aux entreprises consommatrices finales	Police
Indice INSEE 010764295, ex indice 010534773 prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.23 – Commerce du gaz par conduites	Police
Indice INSEE 010764298; ex indice 010534777prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.23 – Gaz vendu aux clients résidentiels	Police
Indice INSEE 001763556	Police
Indice INSEE 010764048	Police
Indice CNR carburant GNV TRM	Police
Indice CNR IPP électricité, gaz, vapeur et air con.	Police
Indice composite propre à l'AOM	Police
Situation différente pour une AOM non régionale	

AOM

Transport scolaire

Les indices utilisés dans leurs contrats par les AOM régionales pour l'électricité



Commentaires :
Les codes INSEE des indices énergie ont été modifiés avec des tables d'équivalence, en 2024 par l'INSEE. Les indices présentés sont les nouveaux.

Pays de la Loire : Terres de Montaigu : même indice utilisé pour l'hydrogène. Clisson Sèvre et Maine : même indice utilisé pour toute motorisation alternative.

Occitanie : Pour les contrats déployés depuis septembre 2023, indice énergie composite intégrant le gazole, le GNV et l'électricité.

Hauts-de-France : Contrats avant 2026. 80 : indices INSEE 1764109 et 1769685.

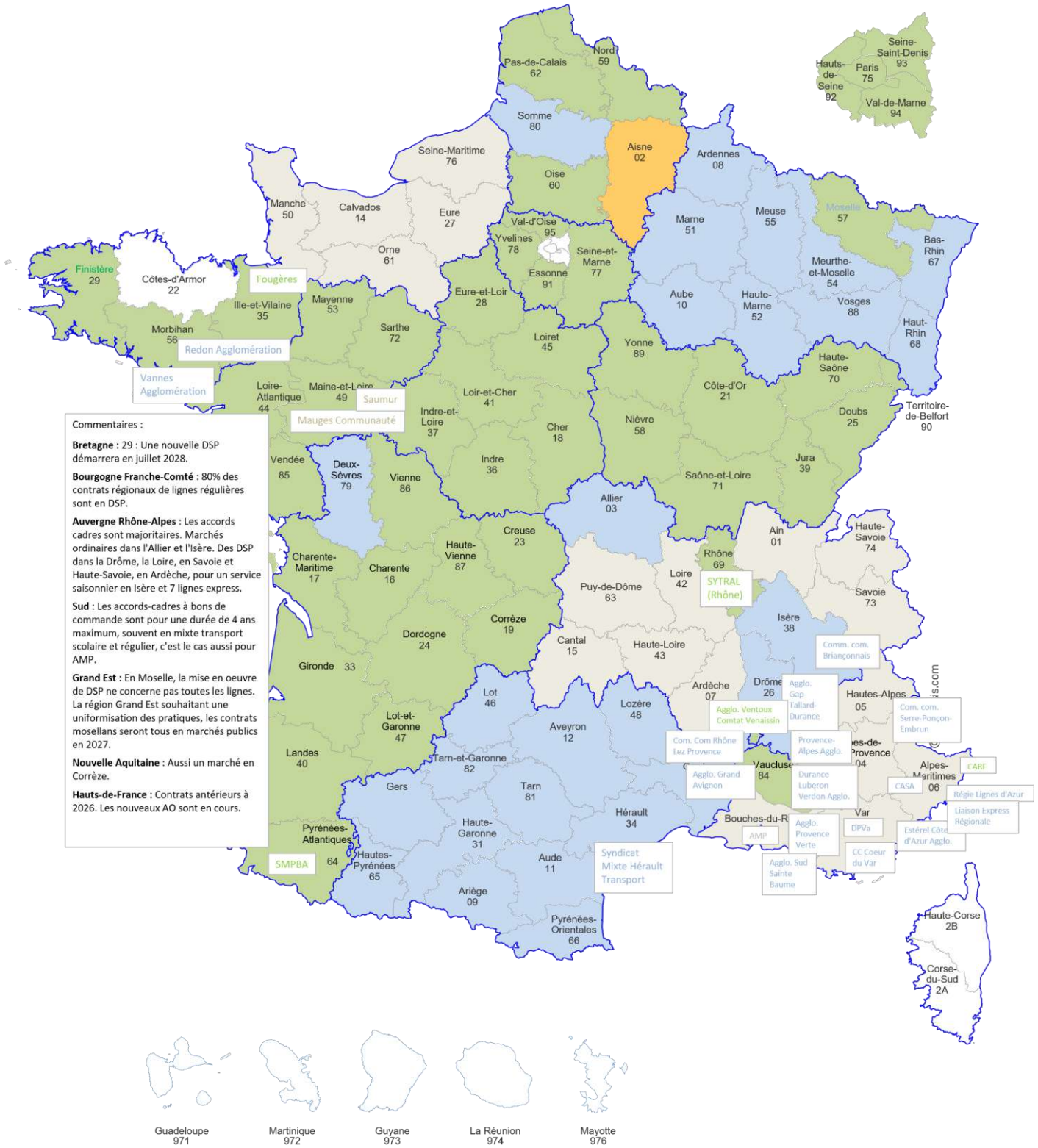
Bretagne : 29 : à compter de juillet 2028.

Dans des contrats en cours en 2026	Nouveaux contrats
Indice CNR électricité vendue aux entreprises	Police
Indice CNR IPP électricité, gaz, vapeur et air conditionné	Police
Indice INSEE 010764282	Police
Indice INSEE 10764288	Police
Indice INSEE 010764291	Police
Indice INSEE 010764352	Police
Indice INSEE 001769685	Police
Indice INSEE 001764003	Police
Indice composite propre à l'AOM	Police
AOM — Situation différente pour une AOM non régionale	

fntv
fédération nationale
des transports de voyageurs

Le transport régulier

Transport régulier
Le type de conventionnement pour les AOM régionales



Commentaires :

Bretagne : 29 : Une nouvelle DSP démarrera en juillet 2028.

Bourgogne Franche-Comté : 80% des contrats régionaux de lignes régulières sont en DSP.

Auvergne Rhône-Alpes : Les accords cadres sont majoritaires. Marchés ordinaires dans l'Allier et l'Isère. Des DSP dans la Drôme, la Loire, en Savoie et Haute-Savoie, en Ardèche, pour un service saisonnier en Isère et 7 lignes express.

Sud : Les accords-cadres à bons de commande sont pour une durée de 4 ans maximum, souvent en mixte transport scolaire et régulier, c'est le cas aussi pour AMP.

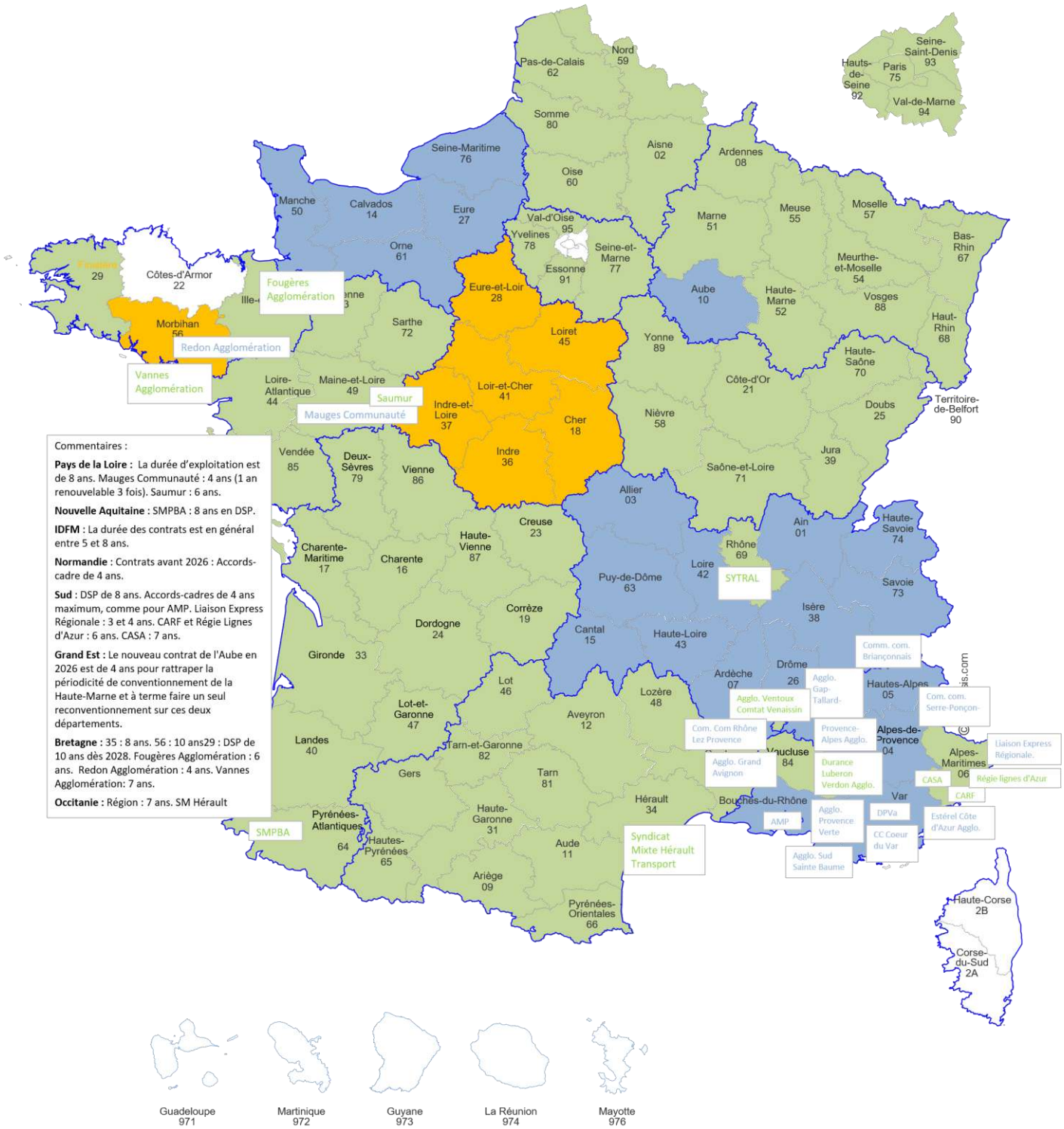
Grand Est : En Moselle, la mise en oeuvre de DSP ne concerne pas toutes les lignes. La région Grand Est souhaitant une uniformisation des pratiques, les contrats mosellans seront tous en marchés publics en 2027.

Nouvelle Aquitaine : Aussi un marché en Corrèze.

Hauts-de-France : Contrats antérieurs à 2026. Les nouveaux AO sont en cours.

Contrats en cours 2026	Nouveaux contrats
Marché public	Police
DSP (Délégation de Service Public)	Police
Accord-cadre	Police
COSP (Contrat d'Objectifs de Service Public)	Police
Régie	Police
SPL (Société Publique Locale)	Police
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale

Transport régulier
La durée des contrats pour les AOM régionales



Commentaires :

Pays de la Loire : La durée d'exploitation est de 8 ans. Mauges Communauté : 4 ans (1 an renouvelable 3 fois). Saumur : 6 ans.

Nouvelle Aquitaine : SMPBA : 8 ans en DSP.

IDFM : La durée des contrats est en général entre 5 et 8 ans.

Normandie : Contrats avant 2026 : Accords-cadre de 4 ans.

Sud : DSP de 8 ans. Accords-cadres de 4 ans maximum, comme pour AMP. Liaison Express Régionale : 3 et 4 ans. CARF et Régie Lignes d'Azur : 6 ans. CASA : 7 ans.

Grand Est : Le nouveau contrat de l'Aube en 2026 est de 4 ans pour rattraper la périodicité de conventionnement de la Haute-Marne et à terme faire un seul reconventionnement sur ces deux départements.

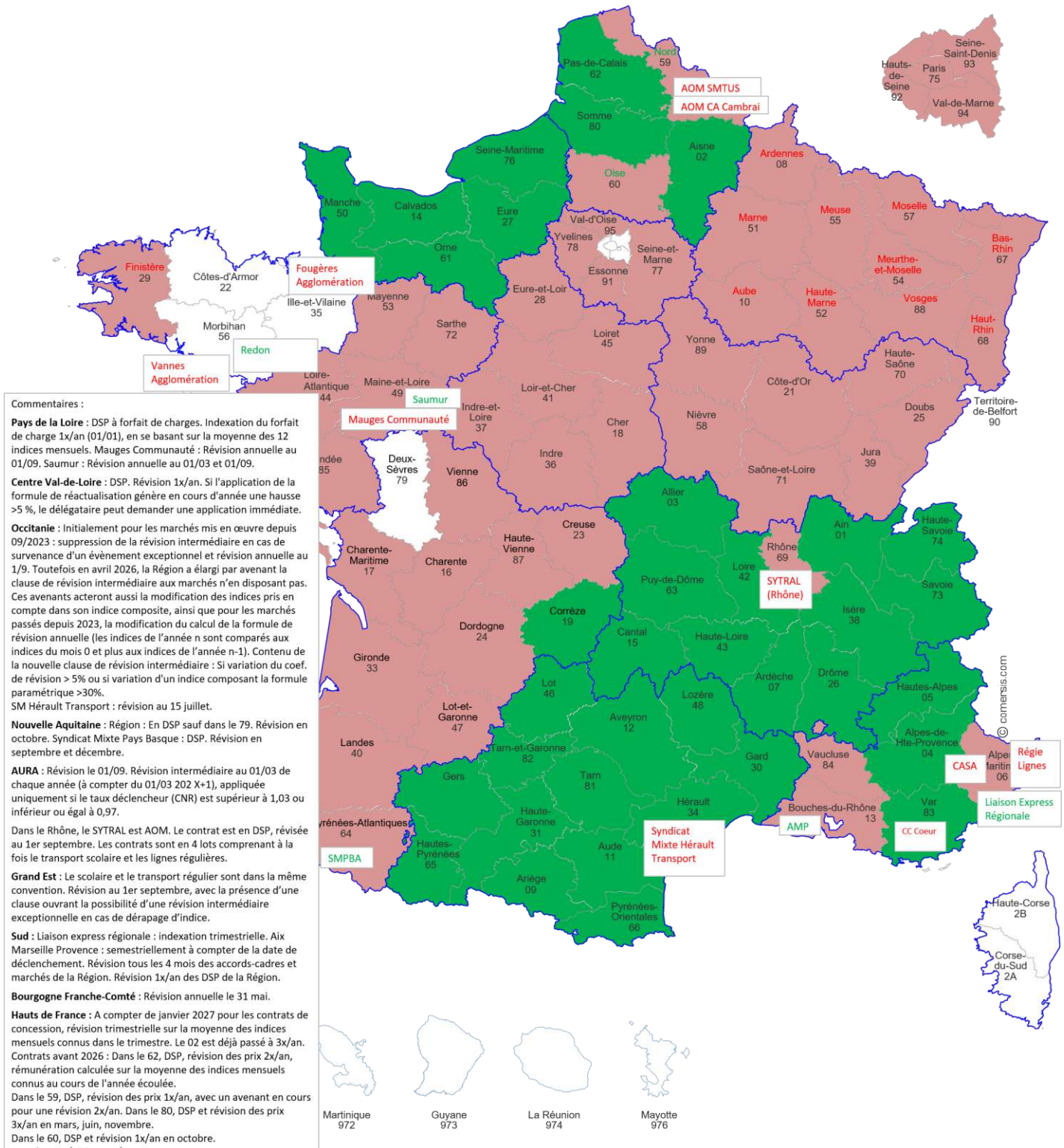
Bretagne : 35 : 8 ans. 56 : 10 ans29 : DSP de 10 ans dès 2028. Fougères Agglomération : 6 ans. Redon Agglomération : 4 ans. Vannes Agglomération: 7 ans.

Occitanie : Région : 7 ans. SM Hérault

Contrats en cours 2026	Nouveaux contrats
Jusque 5 ans	Police
Entre 6 et 8 ans	Police
9 ans et plus	Police
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale

Transport régulier

La fréquence de révision des contrats par les AOM régionales



Commentaires :

Pays de la Loire : DSP à forfait de charges. Indexation du forfait de charge 1x/an (01/01), en se basant sur la moyenne des 12 indices mensuels. Mauges Communauté : Révision annuelle au 01/09. Saumur : Révision annuelle au 01/03 et 01/09.

Centre Val-de-Loire : DSP. Révision 1x/an. Si l'application de la formule de réactualisation génère en cours d'année une hausse >5 %, le délégataire peut demander une application immédiate.

Occitanie : Initialement pour les marchés mis en œuvre depuis 09/2023 : suppression de la révision intermédiaire en cas de survenance d'un évènement exceptionnel et révision annuelle au 1/9. Toutefois en avril 2026, la Région a élargi par avenant la clause de révision intermédiaire aux marchés n'en disposant pas. Ces avenants acteront aussi la modification des indices pris en compte dans son indice composite, ainsi que pour les marchés passés depuis 2023, la modification du calcul de la formule de révision annuelle (les indices de l'année n sont comparés aux indices du mois 0 et plus aux indices de l'année n-1). Contenu de la nouvelle clause de révision intermédiaire : Si variation du coef. de révision > 5% ou si variation d'un indice composant la formule paramétrique >30%.
SM Hérault Transport : révision au 15 juillet.

Nouvelle Aquitaine : Région : En DSP sauf dans le 79. Révision en octobre. Syndicat Mixte Pays Basque : DSP. Révision en septembre et décembre.

AURA : Révision le 01/09. Révision intermédiaire au 01/03 de chaque année (à compter du 01/03 202 X+1), appliquée uniquement si le taux déclencheur (CNR) est supérieur à 1,03 ou inférieur ou égal à 0,97.

Dans le Rhône, le SYTRAL est AOM. Le contrat est en DSP, révisée au 1er septembre. Les contrats sont en 4 lots comprenant à la fois le transport scolaire et les lignes régulières.

Grand Est : Le scolaire et le transport régulier sont dans la même convention. Révision au 1er septembre, avec la présence d'une clause ouvrant la possibilité d'une révision intermédiaire exceptionnelle en cas de dérapage d'indice.

Sud : Liaison express régionale : indexation trimestrielle. Aix Marseille Provence : semestriellement à compter de la date de déclenchement. Révision tous les 4 mois des accords-cadres et marchés de la Région. Révision 1x/an des DSP de la Région.

Bourgogne Franche-Comté : Révision annuelle le 31 mai.

Hauts de France : A compter de janvier 2027 pour les contrats de concession, révision trimestrielle sur la moyenne des indices mensuels connus dans le trimestre. Le 02 est déjà passé à 3x/an. Contrats avant 2026 : Dans le 62, DSP, révision des prix 2x/an, rémunération calculée sur la moyenne des indices mensuels connus au cours de l'année écoulée.
Dans le 59, DSP, révision des prix 1x/an, avec un avenant en cours pour une révision 2x/an. Dans le 80, DSP et révision des prix 3x/an en mars, juin, novembre.
Dans le 60, DSP et révision 1x/an en octobre.
Dans le 02, révisions 2x/an.
CA Cambrai : DSP et révision prix 01/06; AOM SMTUS : Marché.

IDFM : 1 révision à la date anniversaire du contrat, sur la moyenne des indices sur 12 mois.

Normandie : Avenant depuis juin 2026 : indexation trimestrielle pour les contrats qui étaient en indexation annuelle.

Bretagne : 56 : 1x/an en septembre. Fougères Agglo: Révision de la DSP 1x/an en avril. Redon Agglo : 3x/an : septembre, avril, janvier. Vannes Agglo : 1x/an en janvier.

Contrats en cours 2026

Une révision annuelle

Au moins 2 révisions annuelles

AOM

Situation différente pour une AOM non régionale

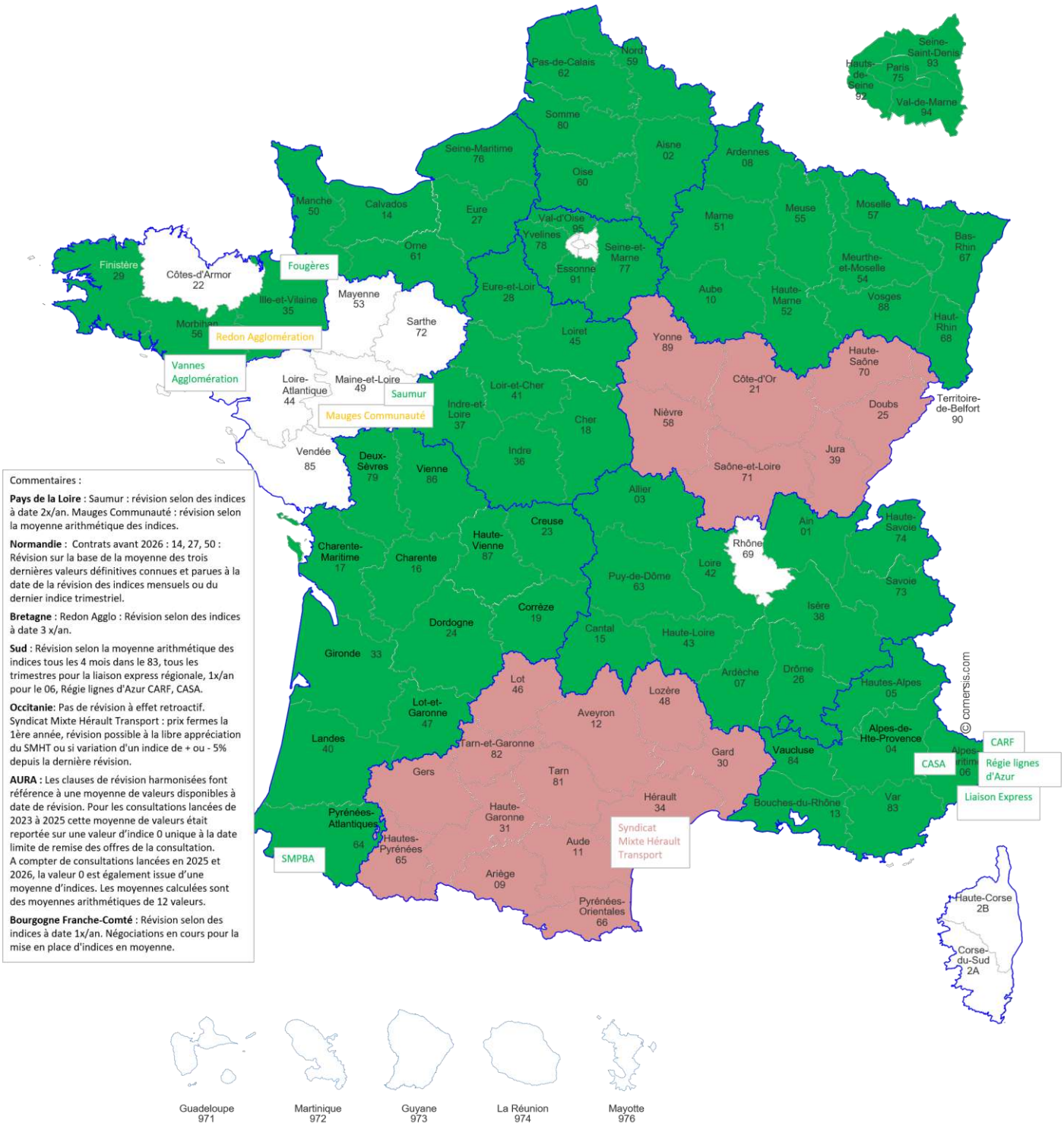
Nouveaux contrats

Police

Police

Transport régulier

La révision des marchés en fonction d'indices à date ou de moyennes arithmétiques des indices pour les AOM régionales



Commentaires :

Pays de la Loire : Saumur : révision selon des indices à date 2x/an. Mauges Communauté : révision selon la moyenne arithmétique des indices.

Normandie : Contrats avant 2026 : 14, 27, 50 : Révision sur la base de la moyenne des trois dernières valeurs définitives connues et parues à la date de la révision des indices mensuels ou du dernier indice trimestriel.

Bretagne : Redon Agglo : Révision selon des indices à date 3 x/an.

Sud : Révision selon la moyenne arithmétique des indices tous les 4 mois dans le 83, tous les trimestres pour la liaison express régionale, 1x/an pour le 06, Régie lignes d'Azur CARF, CASA.

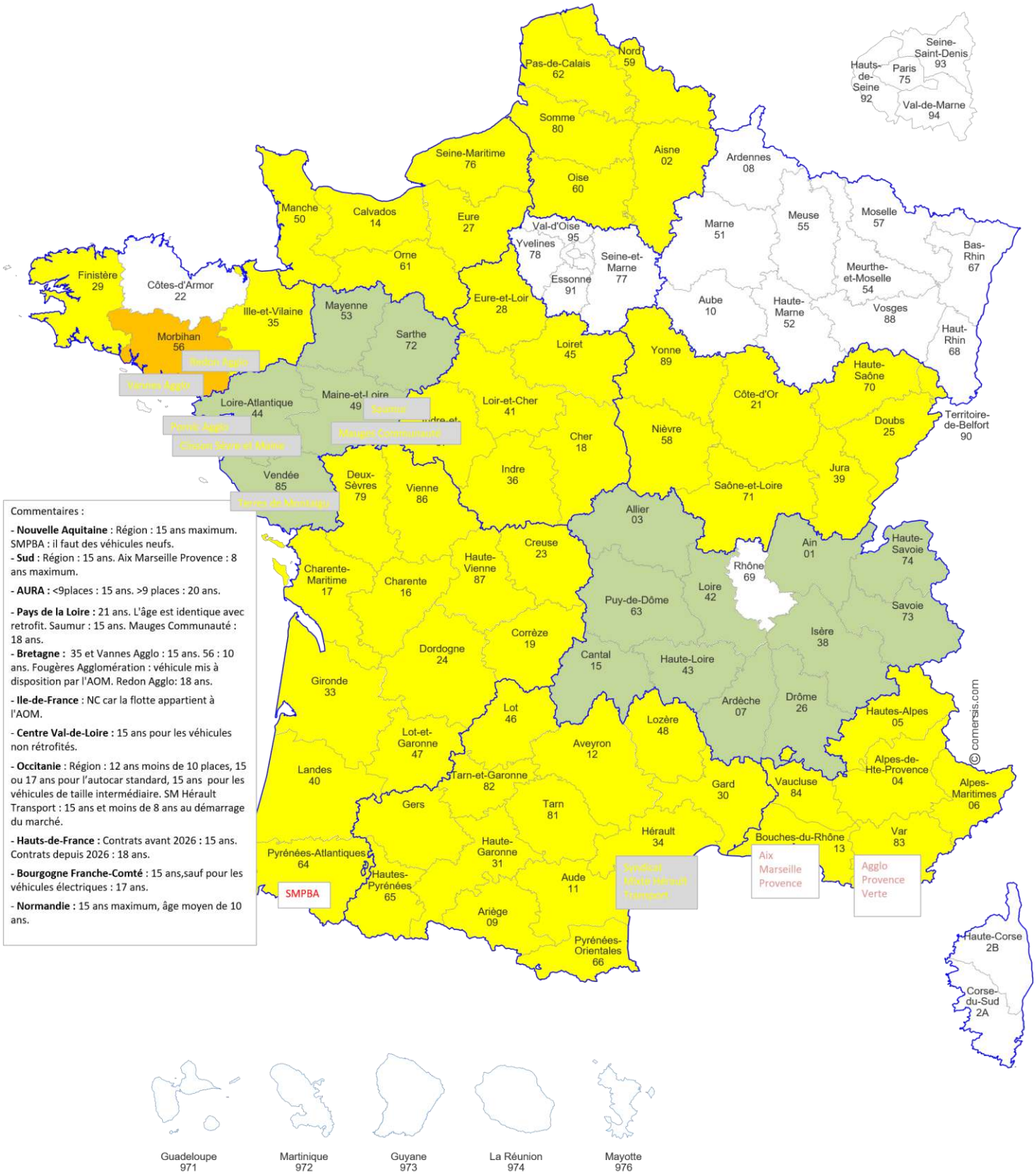
Occitanie: Pas de révision à effet retroactif. Syndicat Mixte Hérault Transport : prix fermes la 1ère année, révision possible à la libre appréciation du SMHT ou si variation d'un indice de + ou - 5% depuis la dernière révision.

AURA : Les clauses de révision harmonisées font référence à une moyenne de valeurs disponibles à date de révision. Pour les consultations lancées de 2023 à 2025 cette moyenne de valeurs était reportée sur une valeur d'indice 0 unique à la date limite de remise des offres de la consultation.
A compter de consultations lancées en 2025 et 2026, la valeur 0 est également issue d'une moyenne d'indices. Les moyennes calculées sont des moyennes arithmétiques de 12 valeurs.

Bourgogne Franche-Comté : Révision selon des indices à date 1x/an. Négociations en cours pour la mise en place d'indices en moyenne.

Contrats en cours 2026		Nouveaux contrats
	Révision à partir de la moyenne arithmétique	Police
	Révision à date mensuelle	Police
	Révision à date 3 fois/an	Police
	Révision à date annuelle	Police
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale	

Transport régulier
L'âge maximum des véhicules sans rétrofit



Commentaires :

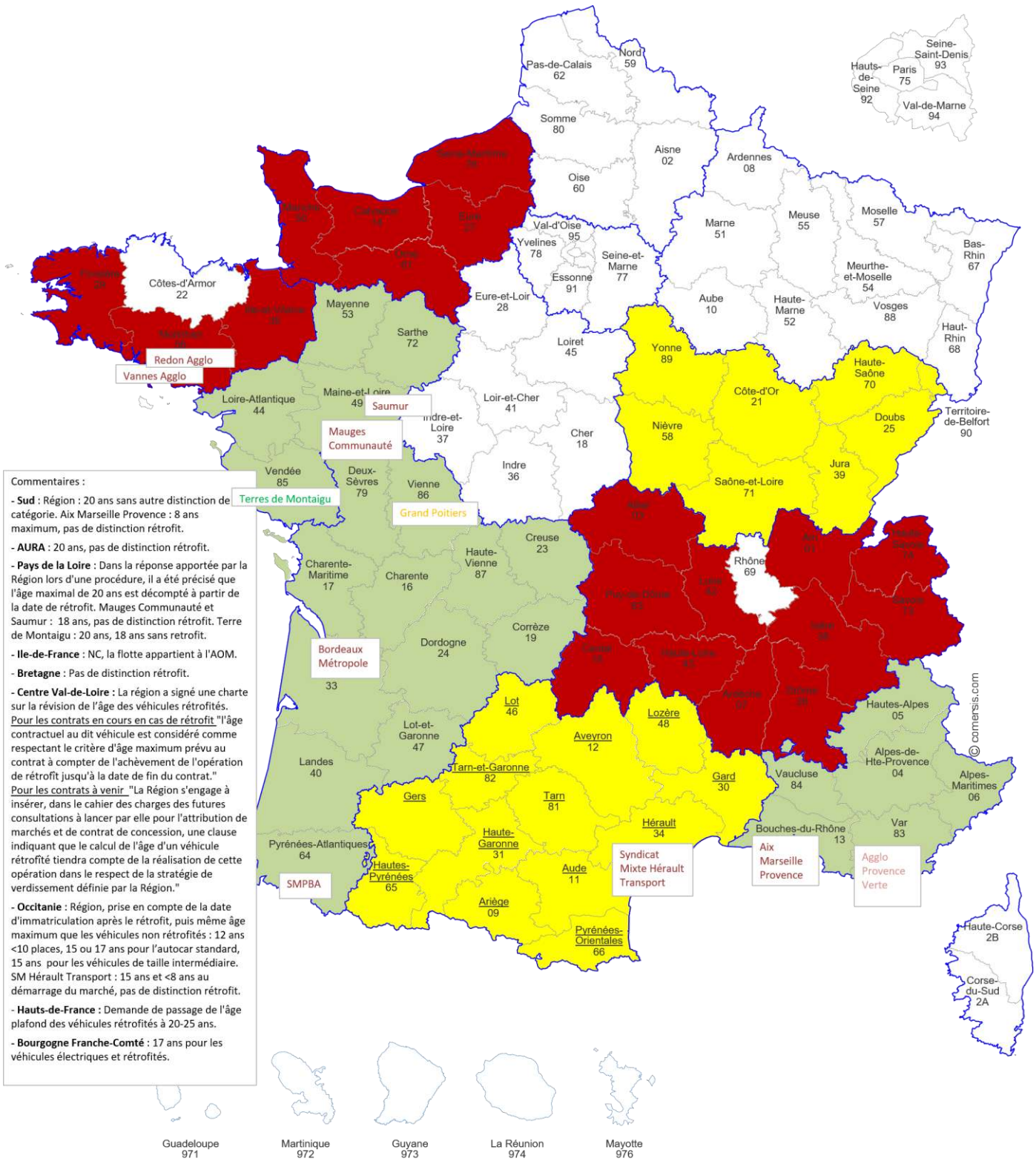
- **Nouvelle Aquitaine** : Région : 15 ans maximum. SMPBA : il faut des véhicules neufs.
- **Sud** : Région : 15 ans. Aix Marseille Provence : 8 ans maximum.
- **AURA** : <9places : 15 ans. >9 places : 20 ans.
- **Pays de la Loire** : 21 ans. L'âge est identique avec retrofit. Saumur : 15 ans. Mauges Communauté : 18 ans.
- **Bretagne** : 35 et Vannes Agglo : 15 ans. 56 : 10 ans. Fougères Agglomération : véhicule mis à disposition par l'AOM. Redon Agglo: 18 ans.
- **Ile-de-France** : NC car la flotte appartient à l'AOM.
- **Centre Val-de-Loire** : 15 ans pour les véhicules non rétrofités.
- **Occitanie** : Région : 12 ans moins de 10 places, 15 ou 17 ans pour l'autocar standard, 15 ans pour les véhicules de taille intermédiaire. SM Hérault Transport : 15 ans et moins de 8 ans au démarrage du marché.
- **Hauts-de-France** : Contrats avant 2026 : 15 ans. Contrats depuis 2026 : 18 ans.
- **Bourgogne Franche-Comté** : 15 ans,sauf pour les véhicules électriques : 17 ans.
- **Normandie** : 15 ans maximum, âge moyen de 10 ans.

Contrats en cours 2026

Nouveaux contrats

	Véhicules de moins de 10 ans	Police
	Véhicules de 10 à 14 ans	Police
	Véhicules de 15 à 19 ans	Police
	Véhicules de 20 ans et plus	Police
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale	

Transport régulier
L'âge maximum des véhicules avec rétrofit



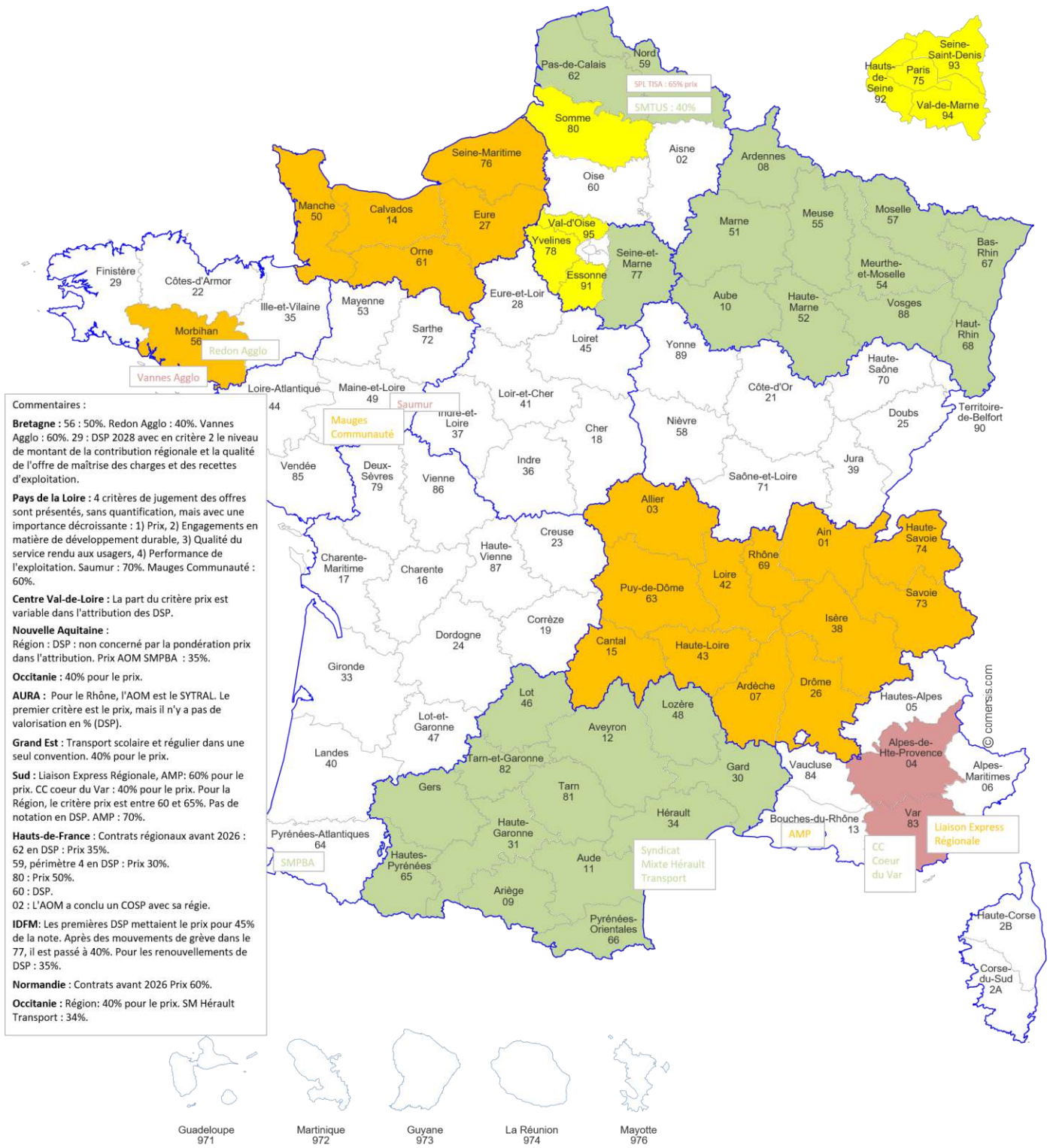
Commentaires :

- **Sud** : Région : 20 ans sans autre distinction de catégorie. Aix Marseille Provence : 8 ans maximum, pas de distinction rétrofit.
- **AURA** : 20 ans, pas de distinction rétrofit.
- **Pays de la Loire** : Dans la réponse apportée par la Région lors d'une procédure, il a été précisé que l'âge maximal de 20 ans est décompté à partir de la date de rétrofit. Mauges Communauté et Saumur : 18 ans, pas de distinction rétrofit. Terre de Montaigu : 20 ans, 18 ans sans retrofit.
- **Ile-de-France** : NC, la flotte appartient à l'AOM.
- **Bretagne** : Pas de distinction rétrofit.
- **Centre Val-de-Loire** : La région a signé une charte sur la révision de l'âge des véhicules rétrofités. Pour les contrats en cours en cas de rétrofit "l'âge contractuel au dit véhicule est considéré comme respectant le critère d'âge maximum prévu au contrat à compter de l'achèvement de l'opération de rétrofit jusqu'à la date de fin du contrat." Pour les contrats à venir "La Région s'engage à insérer, dans le cahier des charges des futures consultations à lancer par elle pour l'attribution de marchés et de contrat de concession, une clause indiquant que le calcul de l'âge d'un véhicule rétrofité tiendra compte de la réalisation de cette opération dans le respect de la stratégie de verdissement définie par la Région."
- **Occitanie** : Région, prise en compte de la date d'immatriculation après le rétrofit, puis même âge maximum que les véhicules non rétrofités : 12 ans <10 places, 15 ou 17 ans pour l'autocar standard, 15 ans pour les véhicules de taille intermédiaire. SM Hérault Transport : 15 ans et <8 ans au démarrage du marché, pas de distinction rétrofit.
- **Hauts-de-France** : Demande de passage de l'âge plafond des véhicules rétrofités à 20-25 ans.
- **Bourgogne Franche-Comté** : 17 ans pour les véhicules électriques et rétrofités.

Contrats en cours 2026	Nouveaux contrats
Absence de distinction entre les véhicules rétrofités ou non	Police
Véhicules rétrofités de moins de 10 ans	Police
Véhicules rétrofités de 10 à 14 ans	Police
Véhicules rétrofités de 15 à 19 ans	Police
Véhicules rétrofités de 20 ans et plus	Police
Département : Prise en compte de la date d'immatriculation après rétrofit	
AOM : Situation différente pour une AOM non régionale	

Transport régulier

La part du critère prix dans la pondération des critères d'attribution des appels d'offres pour les AOM régionales



Commentaires :

Bretagne : 56 : 50%. Redon Agglo : 40%. Vannes Agglo : 60%. 29 : DSP 2028 avec en critère 2 le niveau de montant de la contribution régionale et la qualité de l'offre de maîtrise des charges et des recettes d'exploitation.

Pays de la Loire : 4 critères de jugement des offres sont présentés, sans quantification, mais avec une importance décroissante : 1) Prix, 2) Engagements en matière de développement durable, 3) Qualité du service rendu aux usagers, 4) Performance de l'exploitation. Saumur : 70%. Mauges Communauté : 60%.

Centre Val-de-Loire : La part du critère prix est variable dans l'attribution des DSP.

Nouvelle Aquitaine :
Région : DSP : non concerné par la pondération prix dans l'attribution. Prix AOM SMPBA : 35%.

Occitanie : 40% pour le prix.

AURA : Pour le Rhône, l'AOM est le SYTRAL. Le premier critère est le prix, mais il n'y a pas de valorisation en % (DSP).

Grand Est : Transport scolaire et régulier dans une seul convention. 40% pour le prix.

Sud : Liaison Express Régionale, AMP: 60% pour le prix. CC coeur du Var : 40% pour le prix. Pour la Région, le critère prix est entre 60 et 65%. Pas de notation en DSP. AMP : 70%.

Hauts-de-France : Contrats régionaux avant 2026 :
62 en DSP : Prix 35%.
59, périmètre 4 en DSP : Prix 30%.
80 : Prix 50%.
60 : DSP.
02 : L'AOM a conclu un COSP avec sa régie.

IDFM: Les premières DSP mettaient le prix pour 45% de la note. Après des mouvements de grève dans le 77, il est passé à 40%. Pour les renouvellements de DSP : 35%.

Normandie : Contrats avant 2026 Prix 60%.

Occitanie : Région: 40% pour le prix. SM Hérault Transport : 34%.

Contrats en cours 2026

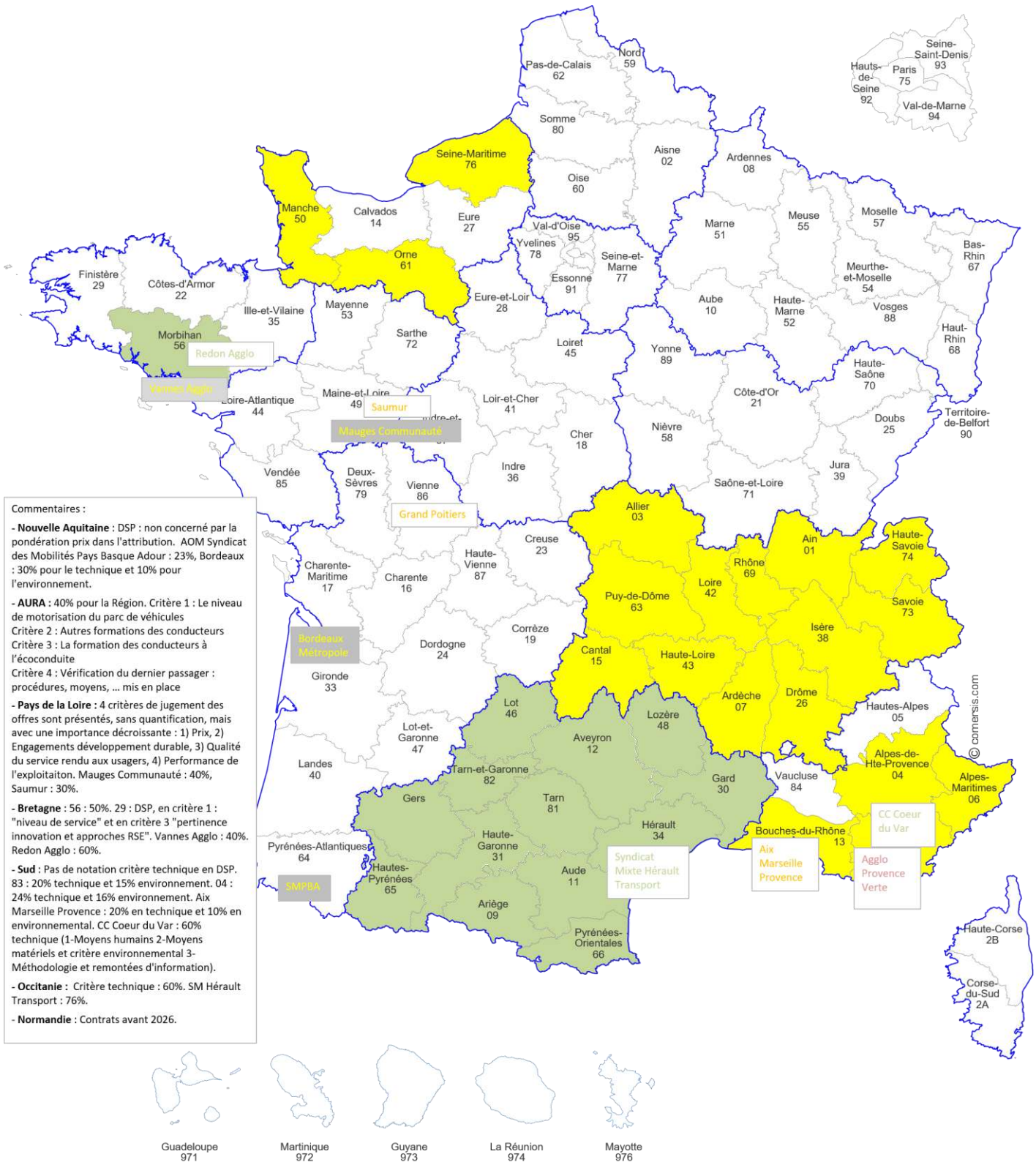
	Critère prix à 40% et moins
	Critère prix à 50%
	Critère prix à 60%
	Critère prix à plus de 60% jusqu'à 70% inclus
	Critère prix à 80%
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale

Nouveaux contrats

Police
Police
Police
Police
Police

Transport régulier

La valorisation des critères techniques et environnementaux dans la notation de la réponse aux appels d'offres pour les AOM régionales



Commentaires :

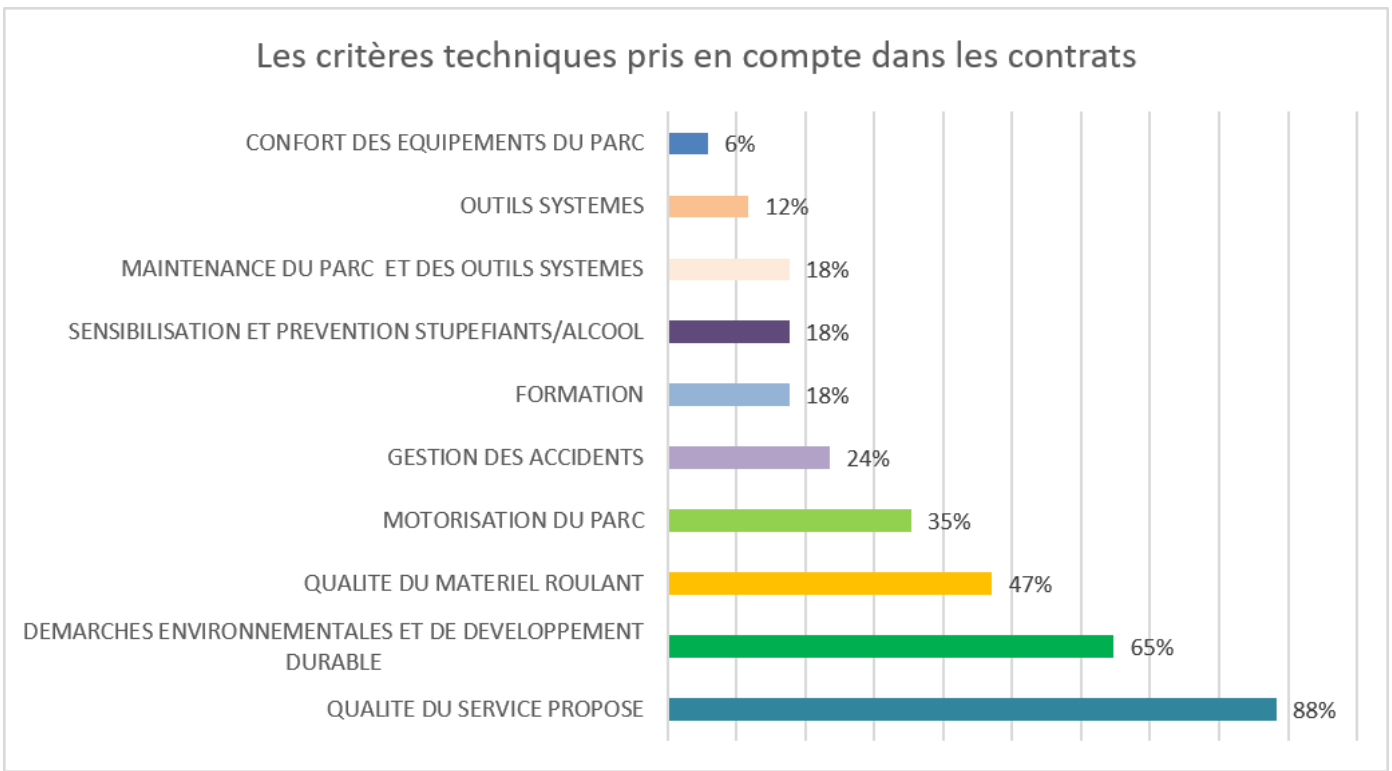
- **Nouvelle Aquitaine** : DSP : non concerné par la pondération prix dans l'attribution. AOM Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour : 23%, Bordeaux : 30% pour le technique et 10% pour l'environnement.
- **AURA** : 40% pour la Région. Critère 1 : Le niveau de motorisation du parc de véhicules
  Critère 2 : Autres formations des conducteurs
  Critère 3 : La formation des conducteurs à l'écoconduite
  Critère 4 : Vérification du dernier passager : procédures, moyens, ... mis en place
- **Pays de la Loire** : 4 critères de jugement des offres sont présentés, sans quantification, mais avec une importance décroissante : 1) Prix, 2) Engagements développement durable, 3) Qualité du service rendu aux usagers, 4) Performance de l'exploitaiton. Mauges Communauté : 40%, Saumur : 30%.
- **Bretagne** : 56 : 50%. 29 : DSP, en critère 1 : "niveau de service" et en critère 3 "pertinence innovation et approches RSE". Vannes Agglo : 40%. Redon Agglo : 60%.
- **Sud** : Pas de notation critère technique en DSP. 83 : 20% technique et 15% environnement. 04 : 24% technique et 16% environnement. Aix Marseille Provence : 20% en technique et 10% en environnemental. CC Coeur du Var : 60% technique (1-Moyens humains 2-Moyens matériels et critère environnemental 3-Méthodologie et remontées d'information).
- **Occitanie** : Critère technique : 60%. SM Hérault Transport : 76%.
- **Normandie** : Contrats avant 2026.

Contrats en cours 2026

	Nouveaux contrats
Critère technique à plus de 40%	Police
Critère technique 30% à 40% inclus	Police
Critère technique 20% à 30% inclus	Police
Critère technique jusque 20% inclus	Police
AOM — Situation différente pour une AOM non régionale	

Transport régulier
La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

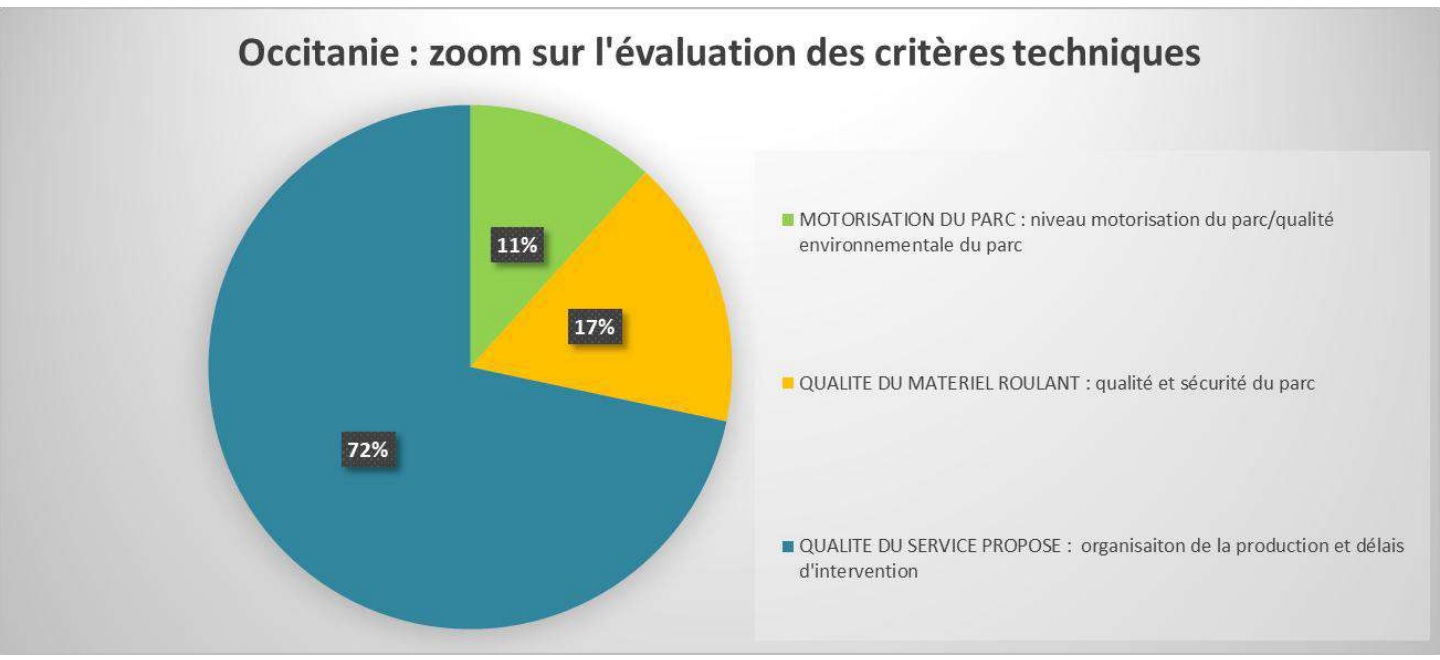
Les catégories de critères techniques pris en compte dans les contrats (part des contrats concernés)



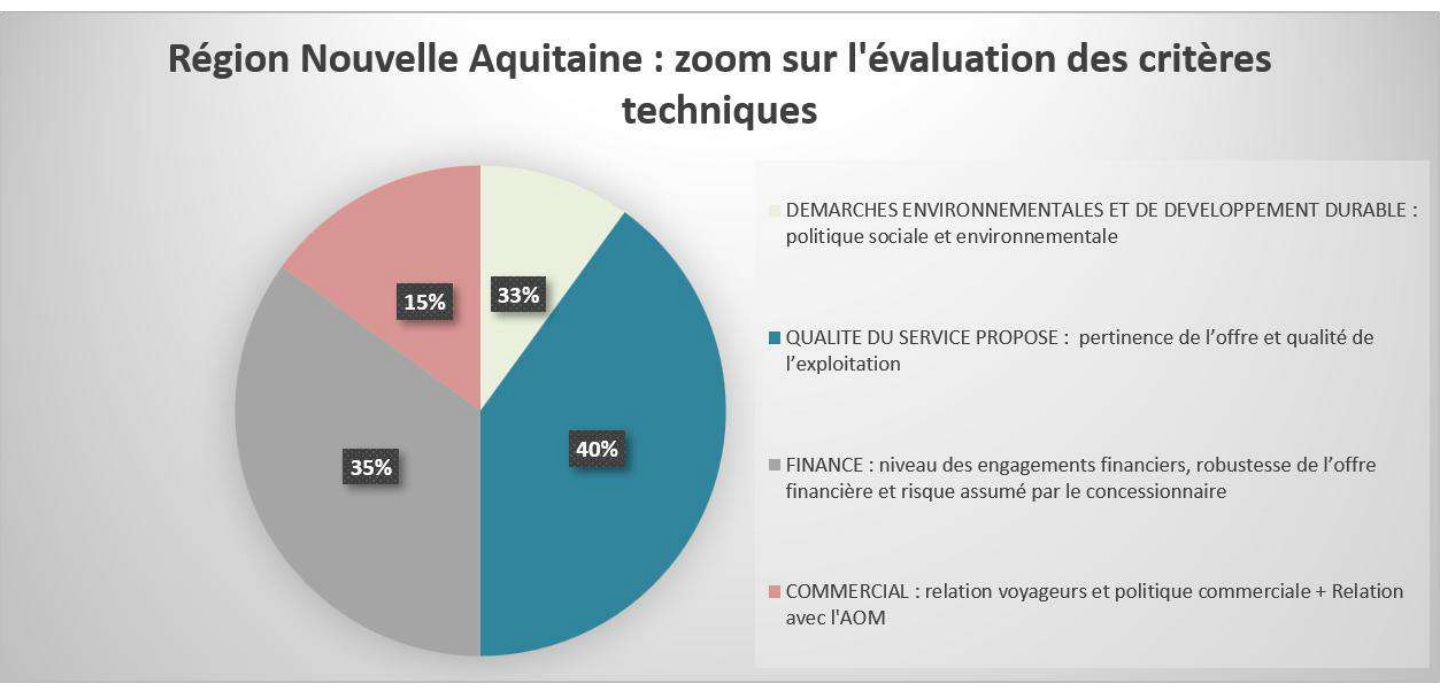
Transport régulier
La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

Zoom sur le détail de la note des critères techniques d'une AOM régionale

Occitanie : zoom sur l'évaluation des critères techniques



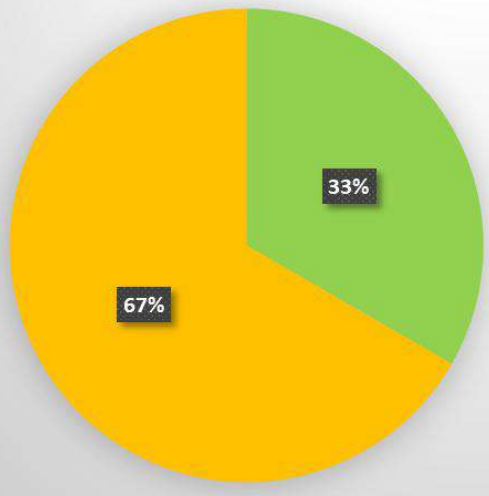
Région Nouvelle Aquitaine : zoom sur l'évaluation des critères techniques



Transport régulier
La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

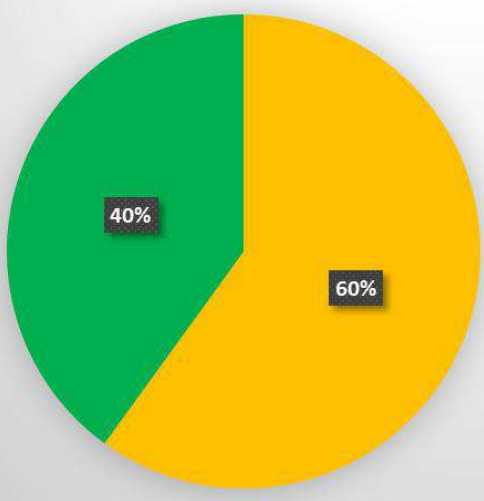
Zoom sur le détail de la note des critères techniques d'une AOM intercommunale

Aix Marseille Provence : zoom sur l'évaluation des critères techniques



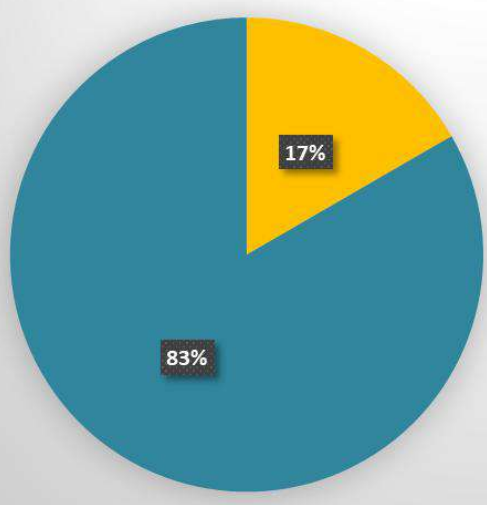
- MOTORISATION DU PARC : niveau motorisation du parc/qualité environnementale du parc
- QUALITE DU SERVICE PROPOSE : procédures d'exploitation et moyens d'intervention

Vannes Agglomération : zoom sur l'évaluation des critères techniques



- QUALITE DU MATERIEL ROULANT : aspect parc, continuité de service, information
- DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : performances environnementales et sociétales

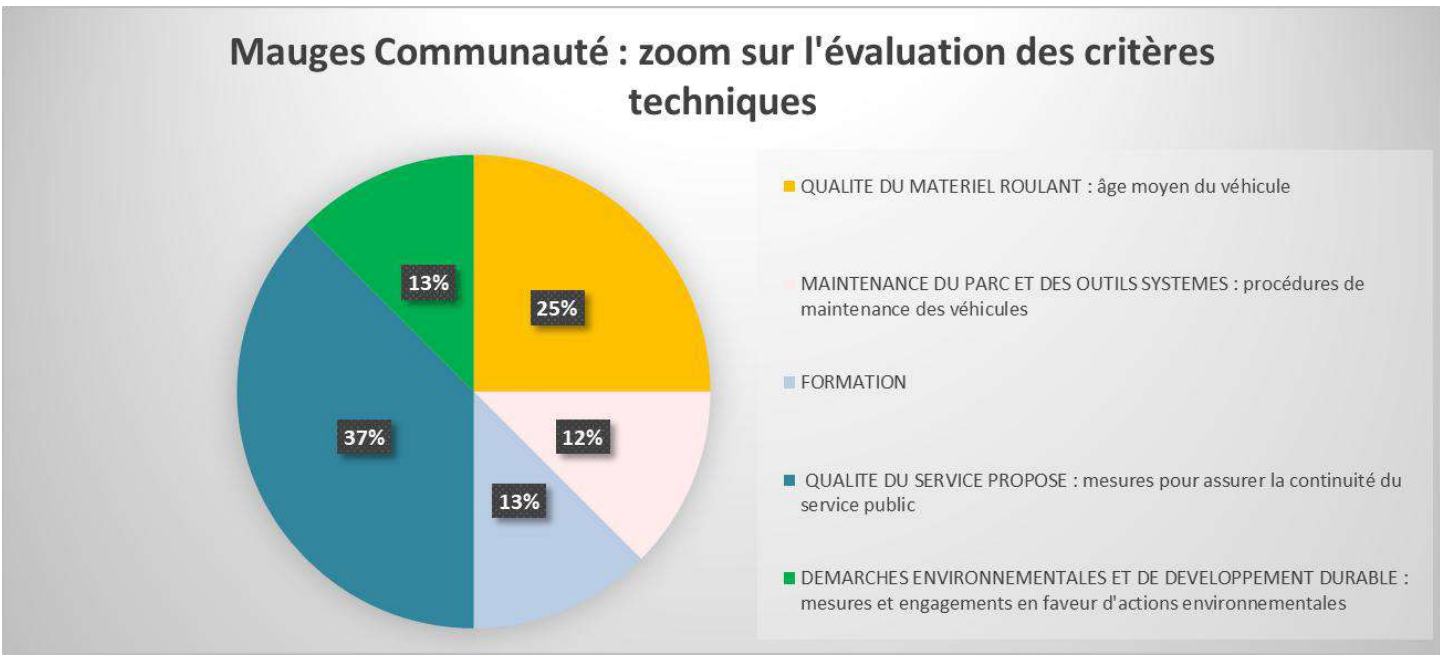
Redon Agglomération : zoom sur l'évaluation des critères techniques

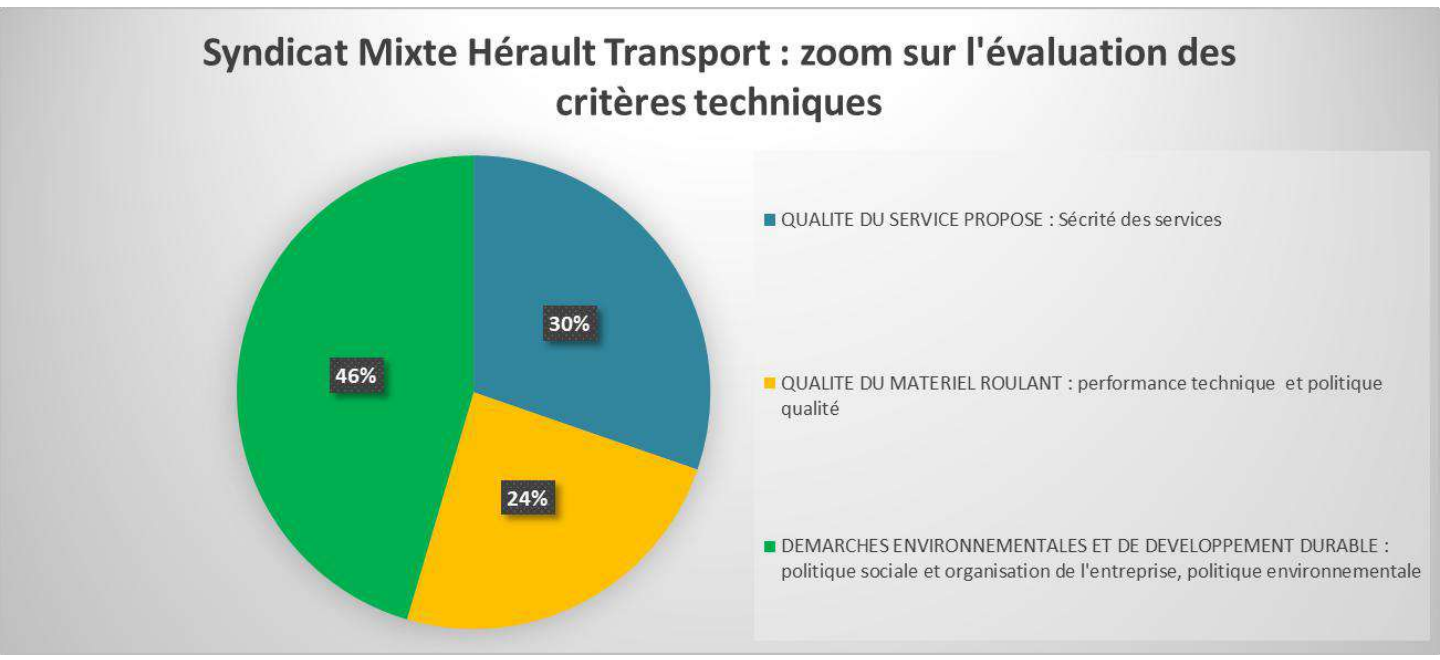


- QUALITE DU MATERIEL ROULANT : qualité et sécurité du parc
- QUALITE DU SERVICE PROPOSE : procédures d'exploitation et moyens d'intervention

Transport régulier
La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

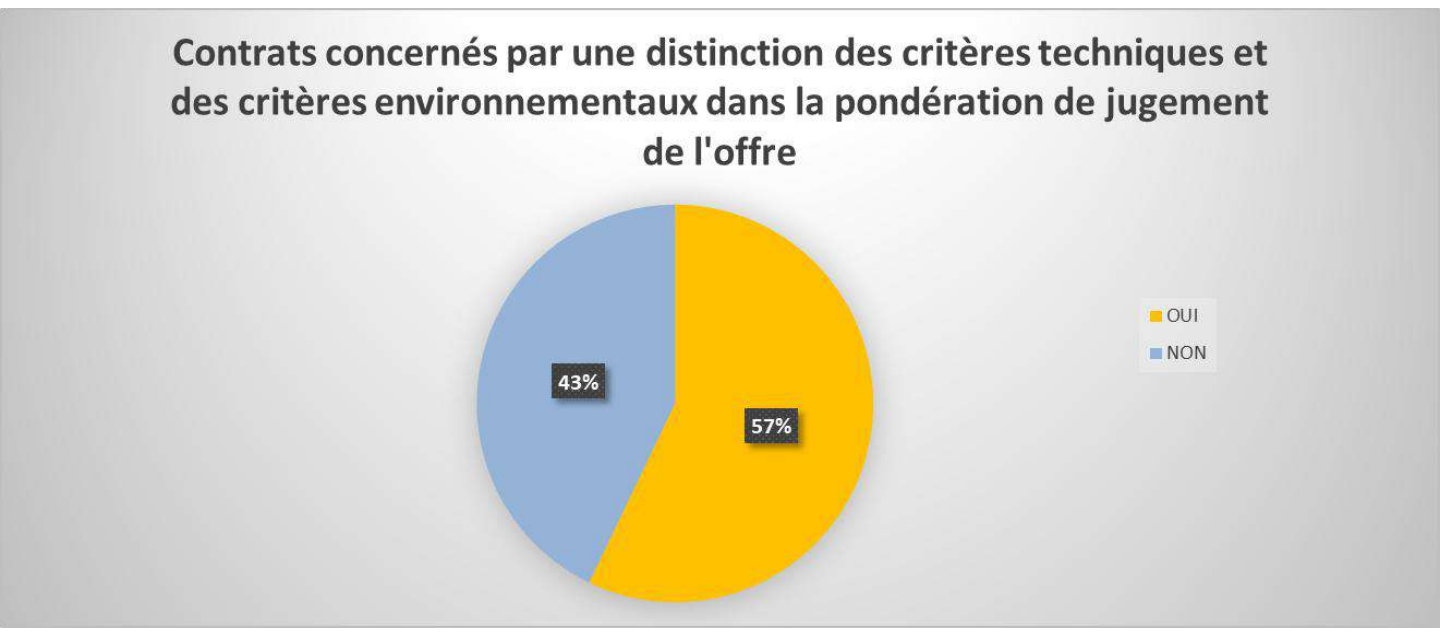
Zoom sur le détail de la note des critères techniques d'une AOM intercommunale





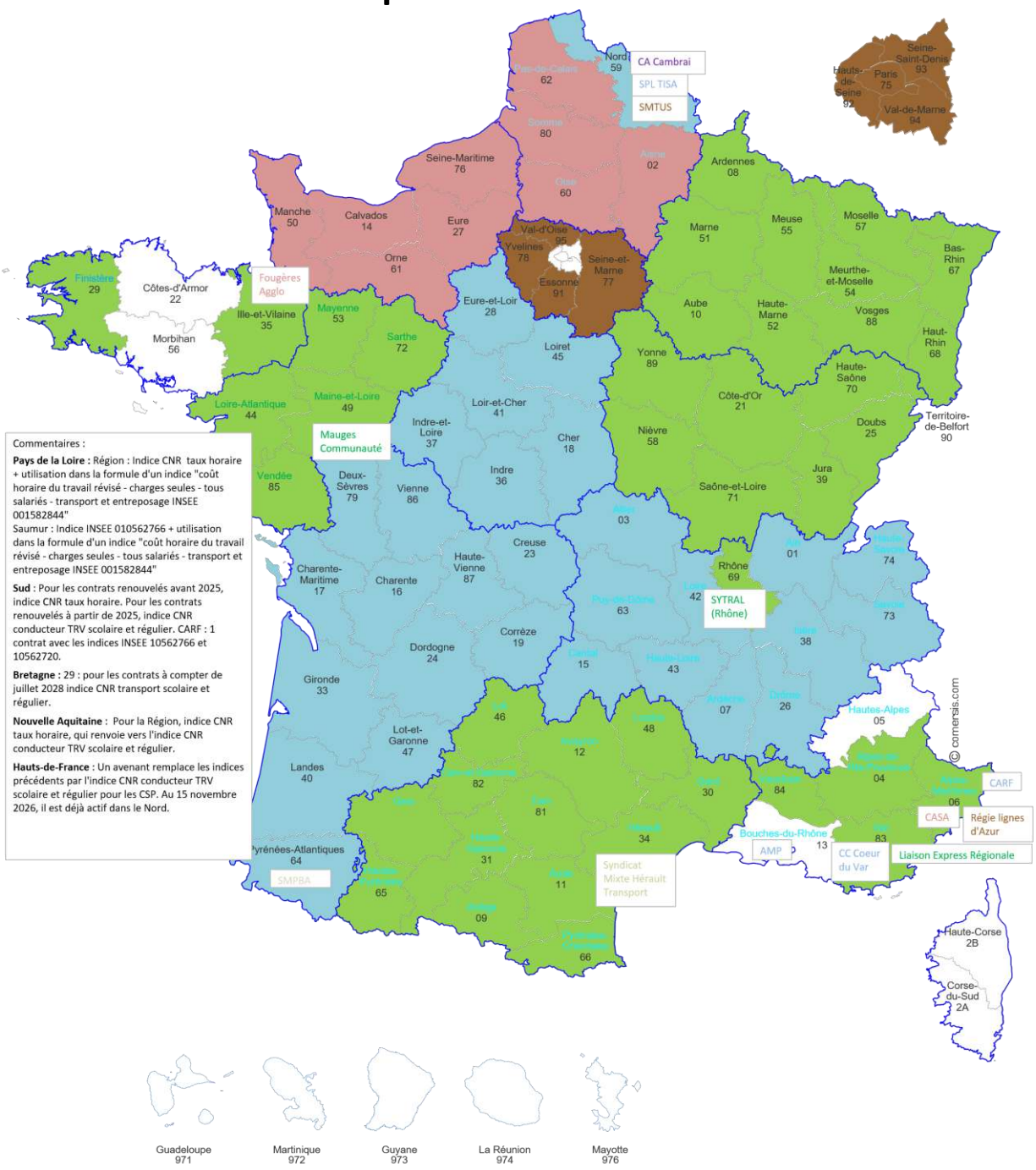
Transport régulier
La valorisation du critère technique dans la notation de la réponse aux appels d'offres

Distinction des critères techniques et des critères environnementaux dans les notations des appels d'offres



Transport régulier

Les indices utilisés dans leurs contrats par les AOM régionales pour les salaires



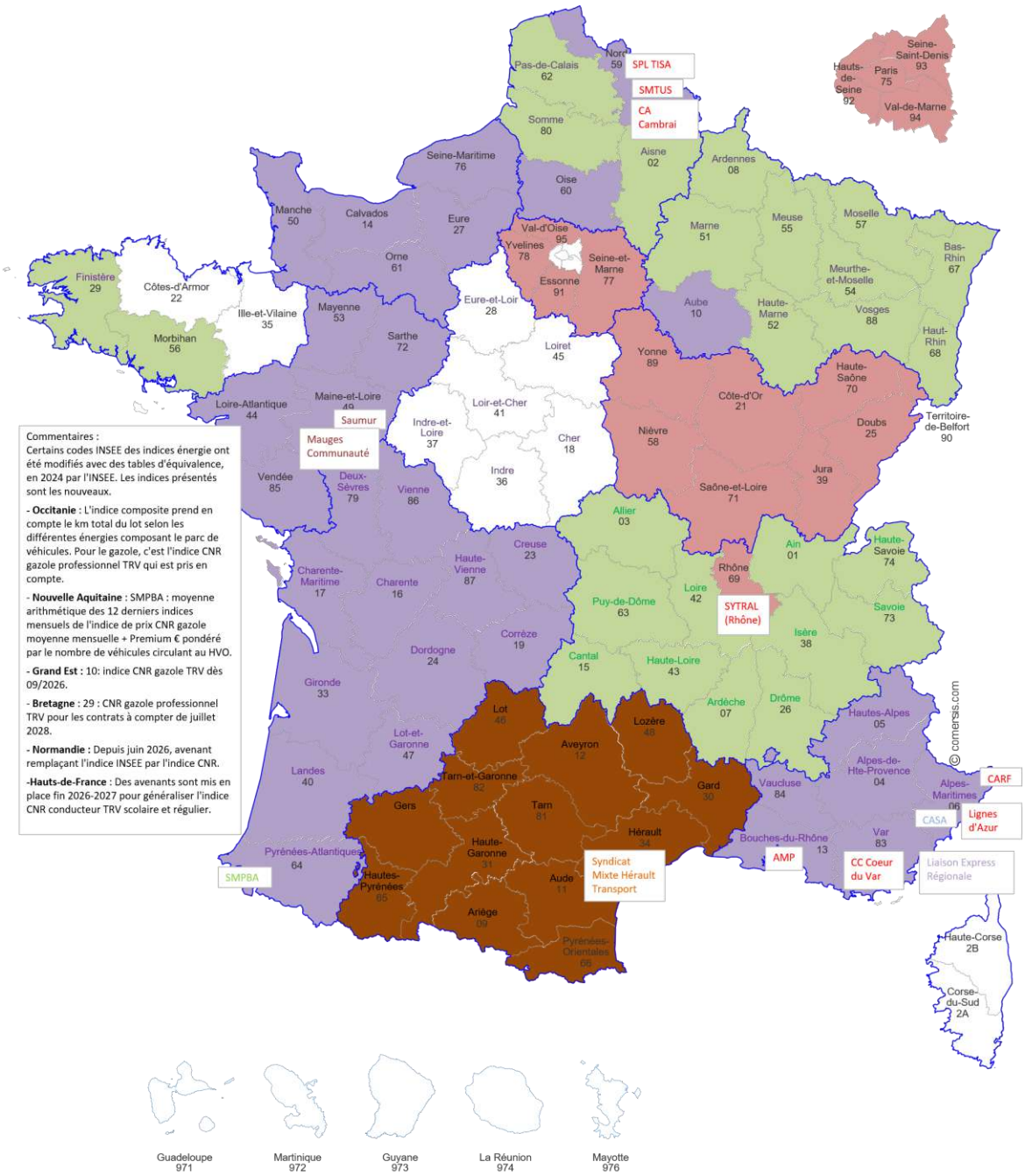
Dans des contrats en cours en 2026

Nouveaux contrats

	Indice INSEE 001565190 mensuel coût horaire travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés – Transp. Entrep. (NAF rév. 2 section H) - Base 100 déc. 2008	Police
	Indice INSEE 010562766 trimestriel taux salaire horaire ouvriers – Transp. Entrep. (NAF rév. 2, niveau A38 HZ) - Base 100 T2 2017. Indice Le Moniteur SHO-HZ	Police
	Indice CNR conducteur transport scolaire et régulier	Police
	Indice CNR taux horaire conducteur TRV	Police
	Indice 140 V	Police
	Indice 137 V	Police
	Indice INSEE 010599842	Police
	Indice INSEE 10562720	Police
	Indice INSEE 010562732	Police
	Indice INSEE 010562695	Police
	Indice INSEE 010562765	Police
	Indice INSEE 010762008	Police

AOM — Situation différente pour une AOM non régionale

Transport régulier
Les indices utilisés dans leurs contrats par les AOM régionales pour le gazole

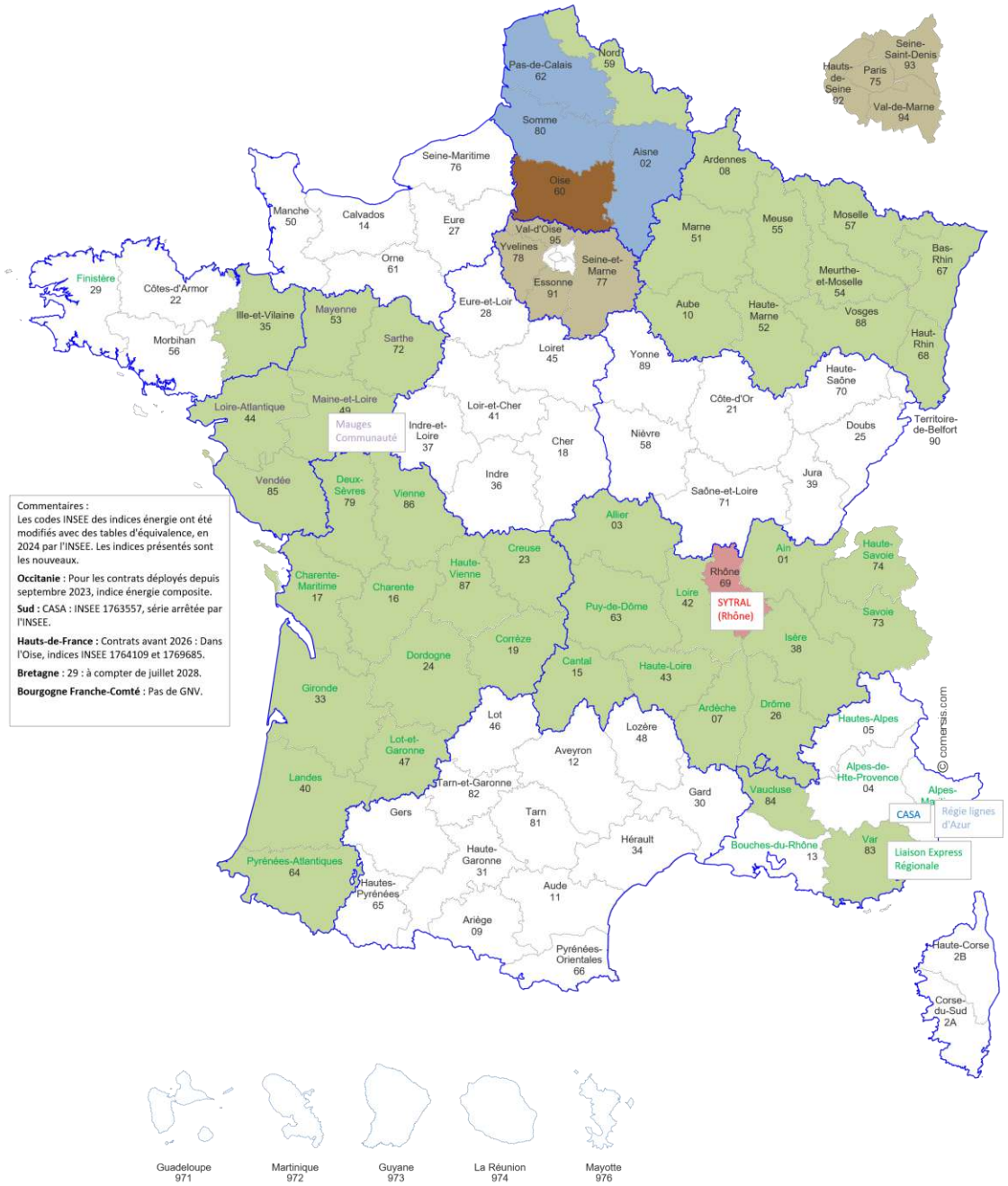


Commentaires :
Certains codes INSEE des indices énergie ont été modifiés avec des tables d'équivalence, en 2024 par l'INSEE. Les indices présentés sont les nouveaux.

- **Occitanie** : L'indice composite prend en compte le km total du lot selon les différentes énergies composant le parc de véhicules. Pour le gazole, c'est l'indice CNR gazole professionnel TRV qui est pris en compte.
- **Nouvelle Aquitaine** : SMPBA : moyenne arithmétique des 12 derniers indices mensuels de l'indice de prix CNR gazole moyenne mensuelle + Premium € pondéré par le nombre de véhicules circulant au HVO.
- **Grand Est** : 10: indice CNR gazole TRV dès 09/2026.
- **Bretagne** : 29 : CNR gazole professionnel TRV pour les contrats à compter de juillet 2028.
- **Normandie** : Depuis juin 2026, avenant remplaçant l'indice INSEE par l'indice CNR.
- **Hauts-de-France** : Des avenants sont mis en place fin 2026-2027 pour généraliser l'indice CNR conducteur TRV scolaire et régulier.

Dans des contrats en cours en 2026	Nouveaux contrats
Indices mensuels INSEE prix à la consommation -001764283 Ens.ménages – Gazole -001764105 Nom. Coicop 07.2.2.1 – Gazole - Le Moniteur Gazole 1870	Police
Indice INSEE 001765596 annuel prix à la consommation – Ens. ménages - Gazole	Police
Indice INSEE 010764135 (ex indice INSEE 010534596).	Police
Indice INSEE 010764135 (ex indice INSEE 010534596)	Police
Indice Le Moniteur Gazole 07221	Police
TRC 3200-BM (DIREM TTC)	Police
Indice CNR gazole professionnel	Police
Indice CNR gazole professionnel TRV	Police
Indice composite propre à l'AOM	Police
AOM — Situation différente pour une AOM non régionale	

Transport régulier
Les indices utilisés dans leurs contrats par les AOM régionales pour le GNV

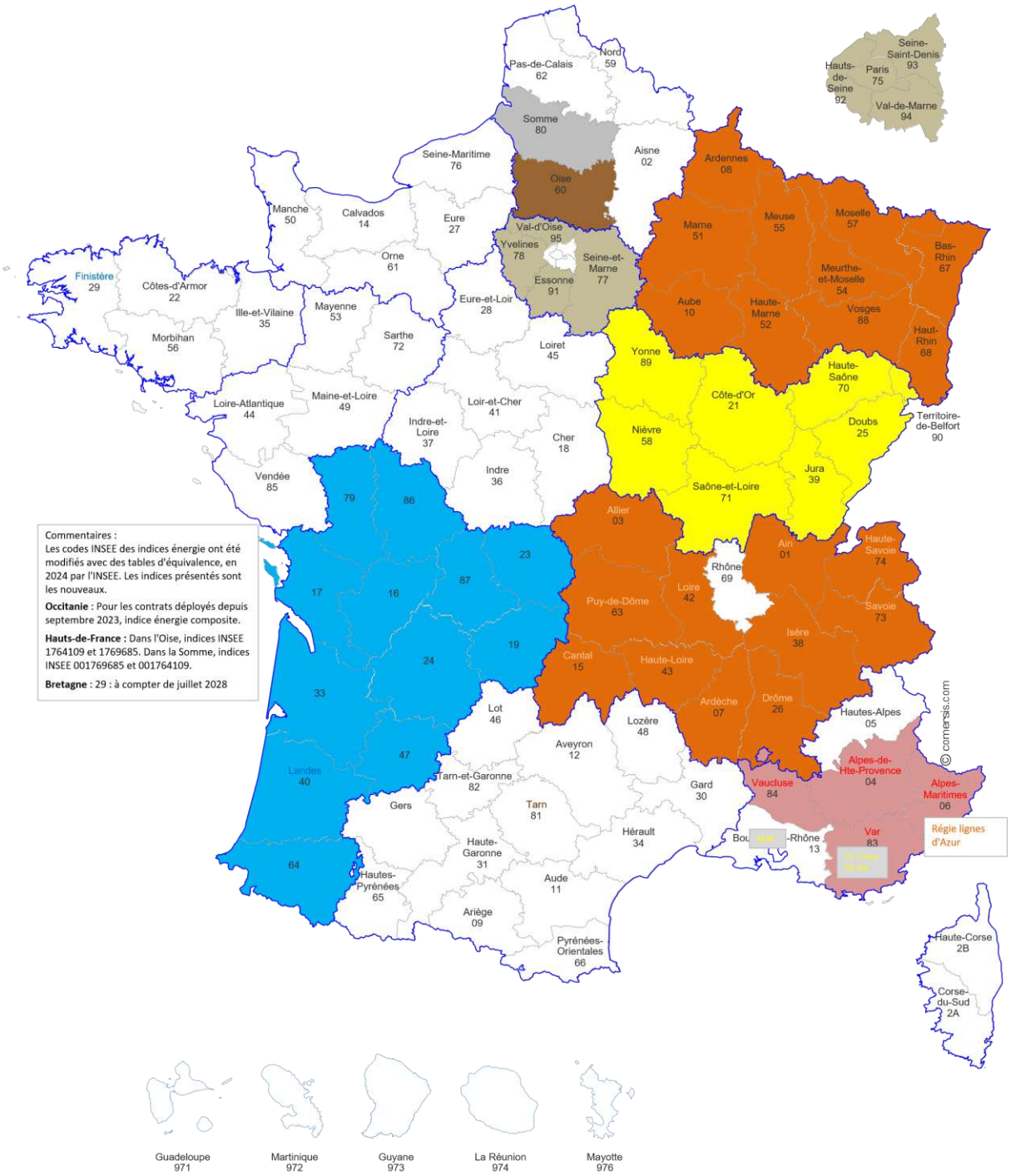


Dans des contrats en cours en 2026

Nouveaux contrats

	Indice INSEE 010764296, ex indice 010534775 prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.23 – Commerce du gaz par conduites aux entreprises consommatrices finales	Police
	Indice INSEE 010764295, ex indice 010534773 prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.23 – Commerce du gaz par conduites	Police
	Indice INSEE 010764298; ex indice 010534777prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.23 – Gaz vendu aux clients résidentiels	Police
	Indice INSEE 001763556	Police
	Indice INSEE 010764048	Police
	Indice CNR carburant GNV TRM	Police
	Indice CNR IPP électricité, gaz, vapeur et air con.	Police
	Indice composite propre à l'AOM	Police
AOM	Situation différente pour une AOM non régionale	

Transport régulier
Les indices utilisés dans leurs contrats par les AOM régionales pour l'électricité



Dans des contrats en cours en 2026	Nouveaux contrats
Indice CNR électricité vendue aux entreprises	Police
Indice CNR IPP électricité, gaz, vapeur et air conditionné	Police
Indice INSEE 010764282	Police
Indice INSEE 10764288	Police
Indice INSEE 010764291	Police
Indice INSEE 010764352	Police
Indice INSEE 001769685	Police
Indice INSEE 001764003	Police
Indice composite propre à l'AOM	Police
AOM — Situation différente pour une AOM non régionale	